

Coalition nord-ontarienne pour une université de langue française
Rapport du Comité d'expertise

Sudbury
14 avril 2022

François Boudreau, Jean-Charles Cachon, Aurélie Lacassagne, Marguerite Mbonimpa

Juste une coalition de tous et toutes
réunis dans une même cause inclusive, interculturelle, de langue française.

Benoît Cazabon, novembre 2021

English Summary: please read the last three pages

Table des matières

Résumé du document : recommandations	4
Mandat du comité d'expertise	7
Échéancier et précisions sur ce rapport	8
Introduction	9
L'Université de langue française comme lieu de constitution d'un peuple	11
La question des effectifs dans le cas des minorités	13
Garantir l'accès à l'éducation postsecondaire en langue française	14
État des lieux en 2022	15
Vision concernant la programmation universitaire de langue française	18
Comment obtenir les résultats attendus par la communauté	19
Principes d'application de l'exigence d'ouverture	19
Gouvernance	21
Départements et Conseils de faculté	21
Sénat	21
Conseil de gouvernance	22
Secrétariat conjoint conseil-sénat	26
Règlement sur la liberté universitaire et l'intégrité de la recherche	27
Internationalisation	29
Planification des programmes	30
La question des transferts de programmes	30
La question des nouveaux programmes	30
Facultés et programmes	31
Programmes en arts, sciences sociales, sciences, santé, éducation et gestion	33
L'évaluation périodique de la qualité des programmes universitaires	38
Structure de la recherche	39
Services étudiants et frais d'inscription	40

Partenariats	44
Financement	46
Les frais de scolarité : principale source de financement	46
Financement fédéral des programmes en milieu minoritaire	47
Recommandations sur le financement	48
Bibliographie	50
Biographies résumées des membres du comité	54
Annexe 1 – Programmes offerts en 1985-86 et en 2021-22 à Sudbury	56
Annexe 2 – Description des cours du tronc commun en arts et sciences sociales	57
Annexe 3 – Programmes supprimés le 12 avril 2021	61
Annexe 4 – Chronologie	63
Annexe 5 – Tendances de l’emploi en 2021 dans les districts de Sudbury et Manitoulin, et en Ontario	66
Annexe 6 – Expert Panel Report Summary and Recommendations	67

Résumé du document : recommandations (version anglaise en Annexe 6)

1 – Vision – Mission – Valeurs

Vision : Ouverte sur le monde, l'Université du Moyen Nord (UMN) offre une éducation de qualité basée sur des travaux d'érudition reconnus aux trois cycles universitaires afin de favoriser l'épanouissement des diverses communautés et milieux franco-ontariens.

Mission : Unique par sa situation au cœur de l'espace canadien semi-nordique, l'UMN rassemble les communautés pour offrir une éducation universitaire de qualité du baccalauréat au post-doctorat, afin d'assurer l'épanouissement culturel, social, politique, économique et professionnel des populations franco-ontariennes et des communautés dans lesquelles elles prospèrent. Leur dynamisme et leur diversité enrichissent le Canada tout entier et rayonnent dans le reste du monde.

Valeurs : Dans un esprit d'ouverture et de transparence, c'est ensemble que nous valorisons une amélioration continue de la qualité de l'éducation, de travaux de recherche reconnus, d'un engagement dans nos milieux, de l'inclusion et de la diversité, de l'innovation dans l'apprentissage, de possibilités d'études spécialisées, d'études internationales et la préparation des populations étudiantes à des carrières dynamiques dans un monde globalisé en constante transformation. La vision d'avenir d'une Université de langue française dans le Moyen Nord de l'Ontario repose sur l'idée d'une programmation complète disponible à partir du campus de Sudbury ainsi que par d'autres moyens. L'offre de programmes pourra avoir lieu par le biais de formations à distance, hybrides, ainsi que par des partenariats avec d'autres institutions universitaires.

2 – Horizons géographiques

L'Université proposée dans ce document répondra en premier lieu aux besoins des populations francophones et francophiles du Moyen Nord dans le corridor de la route 17 de Mattawa à la frontière du Manitoba en passant par Greenstone, et le long des routes 400 et 11, de Barrie à Hearst. L'UMN répondra aussi aux besoins des francophones et des francophiles du Sud de l'Ontario qui souhaitent étudier en français dans des programmes non offerts dans leur région, tout en attirant également une population étudiante nationale et internationale.

3 – Quelle université pour la population franco-ontarienne?

Où trouverons-nous le nord de notre vie dans ce pays qui ressemble encore à un paysage si nous ne pouvons avoir notre propre institution où synthétiser notre identité à partir des savoirs universaux ? Il n'est pas suffisant de revendiquer, sous prétexte d'un réalisme quelconque, ou de se satisfaire, sous les pressions politiques du moment, d'une université de compromis, de type « collège plus ». Le grand mouvement qui consiste à confier aux collèges des parts de la formation universitaire peut certes trouver une certaine crédibilité dans certains cas particuliers, mais ce n'est pas le sens de ce dont nous parlons en revendiquant une université pour le Moyen Nord.

Dans un collège communautaire, ce sont des personnes chevronnées dans la pratique d'un métier, qui enseignent des modalités d'action dans des domaines artistiques, techniques ou autres, où la pratique est primordiale. À l'université, le contenu de l'enseignement est impérativement alimenté par la recherche effectuée par le corps professoral et par la population étudiante, surtout en maîtrise et doctorat-post-doctorat. Il y a présentement urgence à combler les besoins pressants en formation des maîtres, tâche universitaire. Il y a de sérieuses lacunes dans les connaissances de la communauté d'expression française de l'Ontario sur elle-même que seuls des programmes de recherche universitaire peuvent combler, notamment sur les problématiques de l'immigration et de l'intégration des nouveaux arrivants, la création d'entreprises, la pénurie de services juridiques, la formation en génie, en santé et en création artistique. Seule la création d'une université, dans le plein sens du terme que nous lui avons dégagé, peut combler ces lacunes criantes. Cela passe par l'embauche en nombre suffisant d'un corps professoral à temps plein, pleinement qualifié pour effectuer les tâches d'enseignement et de recherche, et dont la charge d'enseignement correspond aux exigences de la recherche de calibre universitaire. Cela implique aussi de fournir le financement exigé pour la construction de laboratoires et d'espaces de travail pour les professeurs et les étudiants de deuxième et troisième cycle.

4 – L'UMN offrira des programmes garantissant l'accès pérenne à l'éducation universitaire de langue française à 2 500 personnes étudiantes ou plus

Par un financement par programme quoi qu'il en coûte, l'Ontario et le palier fédéral garantiront la pérennité d'une éducation universitaire (enseignement et recherche) de langue française de qualité, du baccalauréat au post-doctorat, l'accès de la population franco-ontarienne au marché du travail professionnel issu des formations universitaires et l'accès à des ressources d'enseignement, de recherche, et d'appui communautaire de langue française aux organismes communautaires comme aux personnes. Nous envisageons l'émergence d'une institution qui aurait une population étudiante d'environ 2 500 personnes, incluant 600 à 800 membres internationaux.

L'UMN effectuera une planification cohérente d'une gamme complète de programmes des trois cycles en français et assurera la gestion complète des programmes par les francophones, y compris la gestion des ressources humaines, financières et physiques. Le mode de gestion de l'UMN sera fondé sur la transparence et sur un partenariat décisionnel entre l'Université, la communauté (par le biais d'organisations franco-ontariennes notamment) et les gouvernements (provincial et fédéral). L'Université sera ouverte, non seulement sur un plan institutionnel via sa structure de gouvernance, mais aussi et surtout, dans son quotidien habituel, par le biais de ses facultés (donc le corps professoral dans son ensemble avec le corps étudiant) dans leurs activités d'enseignement, de recherche et d'échanges divers avec les communautés franco-ontariennes et les communautés d'expression française en Ontario, au Canada et à l'échelle mondiale. La mise en place des programmes aura lieu de 2022 à 2035, avec une intensité plus forte dans les cinq premières années.

De par la charte conférée à l'Université de Sudbury par l'Assemblée législative de l'Ontario en 1914 (Collège Sacré-Cœur), l'Université du Moyen Nord aura la possibilité de créer tous les programmes, les cours, les facultés et de prendre toutes les décisions nécessaires à son plein épanouissement. Nous recommandons que, si elle devient l'institution chargée de créer l'UMN,

l'Université de Sudbury change de nom afin de développer une image conforme aux souhaits exprimés par la communauté dans ce rapport. Il est aussi possible que l'une des deux autres universités de langue française (Hearst et Université de l'Ontario Français) joue ce rôle.

5 – Rectorat – Administration - Conseil de gouvernance – Sénat – Secrétariat conjoint Conseil-Sénat

La démocratie sera le mode opératoire par défaut de l'UMN, donc du rectorat aux décanats les administrateurs universitaires seront élus par le corps professoral. Sur les quinze membres du conseil de gouvernance, quatre seront choisis par des organisations communautaires francophones, les autres membres seront soit élus, soit désignés par la province. La participation de membres de la communauté au conseil de gouvernance, sur une base rotative, doit également permettre au conseil dans son ensemble de mieux comprendre les besoins particuliers de la communauté et les demandes de programmes particuliers qui y sont souvent rattachés. Le sénat sera élu comme de coutume à l'université. Le secrétariat conjoint est un nouvel organe destiné à tisser un lien permanent structurel et opérationnel entre le sénat et le conseil de gouvernance afin de limiter les conflits liés aux priorités budgétaires.

6 – Financement

La viabilité d'une université en Ontario est liée à sa capacité d'obtenir environ le quart de ses recettes auprès d'étudiants internationaux et une autre partie avec des programmes non plafonnés comme le MBA et d'autres programmes professionnels. 30% du revenu des universités provenait des frais de scolarité payés par les familles canadiennes en 2020-2021. L'UMN aura donc besoin d'un régime particulier pour financer la rénovation de bâtiments et de laboratoires ou leur construction, ainsi que sa promotion au Canada et à l'étranger. L'appui du gouvernement fédéral jouera aussi un rôle important, comme dans le cas des autres institutions de langues officielles minoritaires canadiennes.

Nous recommandons que les frais de scolarité des étudiants internationaux soient substantiellement inférieurs à ceux des autres universités afin de donner à l'UMN un avantage concurrentiel et d'attirer un maximum d'étudiants.

7 – Partenariats et autres considérations

En plus des ententes existantes entre institutions postsecondaires, le rapport souligne l'importance de nouveaux partenariats avec les communautés et les autres universités à l'échelle mondiale. Il donne un exemple potentiel dans le domaine des arts. Les autres questions abordées dans le rapport sont la liberté universitaire, l'importance, l'intégrité et la structure de la recherche universitaire à l'UMN, les coûts comparatifs des études à Sudbury et à Toronto, l'internationalisation et la structure des facultés. La section sur les programmes comporte une recommandation innovatrice en faveur d'un programme de tronc commun en arts et en sciences sociales permettant de maintenir les programmes à des coûts raisonnables.

Mandat du comité d'expertise

1. Développer des recommandations sur le mandat et la mission d'une université de langue française du Moyen Nord (UMN – Université du Moyen Nord*).
2. Préciser les priorités de programmation de l'université, en se basant sur les besoins identifiés par la communauté et l'économie locale, notamment lors des assises Franco Parole et des États Généraux sur le postsecondaire.
3. Recommander les mécanismes que l'Université du Moyen Nord devrait instaurer pour assurer la création d'une culture d'action « avec » la communauté et assurer la participation récurrente de la communauté dans la gouvernance et dans les activités d'enseignement, de recherche et de services communautaires de l'institution.
4. Proposer des modalités de relations structurelles et institutionnelles entre l'Université de Sudbury, l'Université de Hearst, l'Université de l'Ontario français (Toronto) et les institutions bilingues (Laurentian, Ottawa et York-Glendon), ainsi qu'avec l'université des Premiers Peuples Tenjgewin Teg.
5. Proposer des modalités de partenariats entre l'Université du Moyen Nord, le Collège Boréal et le système collégial.
6. Entamer des pourparlers avec les Conseils scolaires de langue française afin de les intégrer aux discussions.
7. Recommander aux milieux politiques des modes de financement qui assurent la pérennité du secteur postsecondaire de langue française dans le Moyen Nord de l'Ontario en conjonction avec les institutions de ce secteur ailleurs dans la province.

** Le nom « l'Université du Moyen Nord », ainsi que son acronyme UMN, ne sont utilisés que temporairement pour désigner ce projet d'institution.*

Échéancier et précisions sur ce rapport

Ce comité a été constitué en janvier 2022 et s'est réuni chaque lundi du 24 janvier au 28 février 2022 afin de préparer un rapport préliminaire. Ce rapport a été soumis à une quinzaine de personnes informées dans la communauté début mars 2022. Après réception d'une douzaine de réponses écrites, le comité a repris ses travaux du 20 mars au 14 avril afin de déposer son rapport final à cette date.

Ce rapport avait pour but de présenter un survol de la question universitaire de langue française dans le Moyen Nord de l'Ontario au moment où certaines institutions doivent, par nécessité autant sociale que politique, s'entendre entre elles et avec les gouvernements concernés (municipalités, province et gouvernement fédéral) sur le rétablissement des services d'enseignement et de recherche universitaires dans la région. Le rapport n'a donc pas traité des questions détaillant l'usage, le partage ou le transfert de locaux, les modalités de transfert de membres du corps professoral et du personnel de soutien, ou encore les détails du financement respectif des institutions. Notre compréhension de notre mandat a été qu'il devait se concentrer sur des questions de principes, dans le but de prévenir la répétition d'un cataclysme comme celui de 2021 dans le milieu postsecondaire francophone canadien. Nous avons également choisi de laisser de côté les questions reliées aux torts causés par les instances dirigeantes de l'Université Laurentian.

À l'abord d'une nouvelle campagne électorale provinciale, il nous semble aller de soi que la province prenne acte de la revendication d'une université par la communauté franco-ontarienne et se décide rapidement à financer adéquatement le projet de l'UMN. Pour ce qui est des universités de langue française existantes, elles devront saisir l'occasion qui leur est fournie de se développer en répondant aux besoins exprimés dans ce document : ils sont l'expression de toute la communauté franco-ontarienne et francophile du Moyen Nord.

Introduction

Il est paradoxal de constater que le Nord de l'Ontario, qui abrite la principale concentration de populations francophones et francophiles à l'ouest d'Ottawa, se soit retrouvé amputé de la moitié de ses services d'éducation universitaire de langue française en une journée, le 6 avril 2021¹. Heureusement, il semble exister un consensus entre la communauté et les milieux politiques selon lequel il est à la fois urgent et nécessaire à la société tout entière de construire une véritable université de langue française afin de répondre aux besoins du Nord. L'expérience de l'institution bilingue a montré toutes ses limites, ne serait-ce qu'en rappelant cette expérience collective qui la résume de manière concrète : après plus de soixante ans de bilinguisme officiel, nous avons tous vécu ce moment où dix francophones tiennent leur rencontre en anglais parce que le seul anglophone présent ne parle pas français.

L'Université proposée dans ce document répondra en premier lieu aux besoins des populations francophones et francophiles du Moyen Nord dans le corridor de la route 17 de Mattawa à la frontière du Manitoba en passant par Greenstone, et le long des routes 400 et 11, de Barrie à Hearst.² L'UMN répondra aussi aux besoins des francophones et des francophiles du Sud de l'Ontario qui souhaitent étudier en français dans des programmes non offerts dans leur région, tout en attirant également une population étudiante nationale et internationale.

Le document tente de répondre du mieux possible au mandat qui a été confié au groupe de travail par la Coalition. Cependant, comme toute planification, il aura un rôle indicatif plutôt que prescriptif. Certains demanderont si la question d'un bassin étudiant suffisant a été considérée par le comité d'expertise. La question des nombres fait effectivement l'objet de commentaires dans ce document.

Pour ce qui est des besoins à combler pour la communauté pour chaque programme, c'est plutôt la démographie en général qui doit alimenter la conversation : en effet, les dernières cohortes de la génération du baby-boom (naissances d'avant 1966) partent massivement en retraite au Canada en ce moment – l'âge médian du départ en retraite était de 64,5 ans en 2021 (Statistique Canada, 2021) et seront suivies par les retraités de la Génération X. Les départs en retraite en grands nombres vont donc se poursuivre et ajouter des emplois vacants aux 800 000 postes à combler actuellement au Canada.

Selon un rapport de Frenette (2019), la valeur supérieure à long terme des diplômes universitaires en termes de revenus de carrière a continué d'augmenter entre 1991 et 2015. La tendance s'est même maintenue chez les diplômés ayant vécu la période de difficultés économiques après la crise financière de 2008. Il est donc d'autant plus important de restaurer rapidement une grande majorité des programmes supprimés par l'Université Laurentian et de

¹ C'est le mardi 6 avril 2021 que le sénat de Laurentian entérinait, sous la menace de fermeture de l'institution, les coupures massives de programmes voulues par l'administration (sudbury.com - https://www.sudbury.com/local-news/termination-notice-at-laurentian-are-going-out-april-12-union-says-3617650?utm_source=Email&utm_medium=Email&utm_campaign=Email

² Il importe de noter que l'UMN devra se développer en consultation avec les institutions existantes, en commençant par l'Université de Hearst et l'Université de l'Ontario Français, de manière à ne pas offrir les mêmes programmes.

créer les autres programmes nécessaires au développement des territoires du Nord. En attendant, c'est un exode des jeunes, qui aurait dû être évité, qui vient de commencer.

L'Université comme lieu de constitution d'un peuple

L'Université est un lieu de rencontre particulier, il est un des lieux de constitution et de maintien de l'identité d'un peuple. Ce lieu n'est pas équivalent à un milieu amical ou social, ni même à un lieu de rencontre collégial, au sens de rencontres qui se déroulent dans un bar, dans un centre culturel ou dans un centre de formation professionnelle. Ce lieu est d'abord un carrefour de rencontres des savoirs dans ses formes universelles abstraites. En cela, il devient un lieu de réflexivité d'une culture sur elle-même, sur la place de cette culture dans le monde. L'Université est un point de jonction des esprits qui se rencontrent précisément pour être collectifs dans l'histoire sensée d'un peuple qui fonde son identité dans un monde diversifié.

Ce lieu de rencontre est ainsi civilisationnel, parce qu'il est un lieu de synthèse des savoirs d'un peuple sur et par lui-même, par le biais de ses membres les plus « instruits ». Ce lieu a été central dans l'établissement de la culture occidentale, il le demeure pour toutes les cultures du monde. La négation de ce lieu pour la culture franco-ontarienne du Nord a été et demeure néfaste. Déjà les entraves à l'éducation en français ont été nombreuses, le Règlement 17, les luttes de Sturgeon Falls, de Penetanguishene, de Montfort, le sous-financement chronique de ses institutions du savoir et, dernièrement, le désastre de l'Université Laurentian.

Où donc iront se rencontrer les esprits francophones du Moyen Nord s'ils n'ont pas chez eux ce lieu de rencontre? À Guelph ou à Toronto pour apprendre la culture de l'autre, dans la langue de l'autre et pour ainsi participer à la synthèse identitaire de l'autre? Quelle langue parlera mon optométriste, mon travailleur communautaire, mon entrepreneur, mon enseignant? Quelle terminologie utilisera ce dernier s'il suit ses cours de formation générale en anglais, parce que non disponibles en français? Les jeunes pourront aller à Montréal ou à Ottawa pour étudier en français, mais reviendront-ils dans le Nord de l'Ontario? Qui alors seront ceux qui initieront les nouvelles synthèses d'une culture qui revendique son existence dans un monde en transformation continue? Où trouverons-nous le nord de notre vie dans ce pays qui ressemble encore à un paysage si nous ne pouvons avoir notre propre institution où synthétiser notre identité à partir des savoirs universaux?

Il n'est pas suffisant de revendiquer, sous prétexte d'un réalisme quelconque, ou de se satisfaire, sous les pressions politiques du moment, d'une université de compromis, de type « collègue plus ». Le grand mouvement qui consiste à confier aux collègues des parts de la formation universitaire peut certes trouver une certaine crédibilité dans certains cas particuliers, mais ce n'est pas le sens de ce dont nous parlons en revendiquant une université pour le Moyen Nord.

Les collègues ont une fonction très précise, et ils ont une grande utilité pour la communauté, celle de former plus concrètement pour le marché du travail. Il importe donc de préciser les termes, de cerner les différences entre une université que nous revendiquons et les collègues que nous possédons déjà. « Les études universitaires sont de **nature** académique et théorique alors que les études collégiales sont plus pratiques et orientées vers une carrière spécifique ». Ou encore, « Le collège vous procure des études de portée pratique qui vous permettent d'acquérir les compétences nécessaires pour entamer une carrière³ ». Insistons : « Au Canada, **le collègue et**

³ Ces deux citations sont tirées du site internet « Établissement.org », un organisme conjoint Canada / Ontario qui oriente les nouveaux arrivants francophones pour naviguer les dédales des institutions d'éducation postsecondaire ontarienne. Consulté le 1^{er} avril 2022.

l'université sont deux choses différentes. Les universités se concentrent sur des programmes académiques et professionnels, comme l'histoire ou la psychologie. **Les collèges** ont des programmes de formation professionnelle et de métiers, comme l'hôtellerie ou l'informatique⁴ ». Si la formation pratique du collège est nécessaire, la formation plus théorique et universaliste de l'université l'est autant. Ce sont deux choses différentes et les amalgamer en une forme d'équivalence est une grande erreur.

Ces distinctions dans la mission des institutions collégiales et universitaires se répercutent dans l'enseignement et la recherche. Le corps professoral d'un collège communautaire est généralement composé de personnes chevronnées dans la pratique d'un métier ou d'une profession, souvent encore en activité pour leur propre compte ou bien chez leur employeur. Ces personnes enseignent donc des modalités d'action dans des domaines qui peuvent être artistiques, techniques ou autres, dans tous les domaines où la pratique est primordiale. On peut donc dire que c'est bien l'expérience pratique dans un métier ou dans une profession qui alimente l'enseignement. Par contre, dans le domaine universitaire, le contenu de l'enseignement est impérativement alimenté par la recherche. La recherche universitaire est effectuée par le corps professoral et par les étudiants, notamment ceux des études supérieures (maîtrise et doctorat), mais aussi, dans une moindre mesure, avec une participation de la population étudiante de premier cycle. Dans plusieurs domaines des arts et des sciences sociales, les diplômés du premier cycle apprennent à rédiger des mémoires et des documents d'analyse en suivant la méthode scientifique.

Il reste important de noter que, si les collèges communautaires ont développé des programmes de recherche appliquée avec succès, la recherche fondamentale est restée le domaine principal de recherche du milieu universitaire (sans pour autant négliger les applications pratiques, comme en témoigne le Prix Nobel obtenu par le SNOLAB de Sudbury, grâce en partie à des travaux de recherche appliquée du département de physique de Laurentian).

Il y a présentement urgence de combler les besoins pressants en formation des maîtres, tâche universitaire. Il y a de sérieuses lacunes dans les connaissances de la communauté d'expression française de l'Ontario sur elle-même que seuls des programmes de recherche universitaire peuvent combler. Ces besoins touchent toutes les disciplines, des connaissances, des besoins spécifiques qui vont de la gérontologie à l'insuffisance de services de santé pour tous les âges, en passant par les besoins particuliers en matière de suivi des grossesses, domaine particulièrement mis à mal, par l'abolition du seul programme de sages-femmes en français en Ontario par l'Université Laurentian, même si ce programme fonctionnait à pleine capacité. Mais encore, les champs de connaissances associés aux problématiques de l'immigration et à l'intégration des nouveaux arrivants, à la création d'entreprises, en passant par la pénurie de services juridiques, jusqu'à la formation en génie et à la création artistique. Nos communautés sont en devoir

<https://etablissement.org/ontario/education/colleges-et-universites/college-ou-universite/quelles-sont-les-differences-entre-les-universites-et-les-colleges/>

⁴ Tiré de « Nouveaux Jeunes », qui se définit comme « une communauté en ligne pour les jeunes immigrants et réfugiés partout en Ontario ». Et nous pouvons insister davantage sur les distinctions fournies par ce site : « Les collèges offrent une formation dans les métiers **et les domaines appliqués**. Généralement, ils sont **plus axés sur la carrière** que les universités. Cela signifie que les collèges se concentrent davantage sur la formation pratique. [...] Les universités ont des programmes académiques et professionnels, comme l'histoire ou le droit ». Ces citations se trouvent à l'adresse suivante, qui a été consultée le 1^{er} avril 2022.

<https://newyouth.ca/fr/ressources/ecole/universites-colleges-et-autres/college-et-universite-quelle-est-la-difference.>

d'effectuer un rattrapage significatif dans le domaine de la recherche que seule la création d'une université, dans le plein sens du terme que nous lui avons dégagé, peut combler. Cela passe impérativement par une institution universitaire, par l'embauche en nombre suffisant d'un corps professoral à temps plein, pleinement qualifié, possédant toutes les compétences requises pour effectuer les tâches d'enseignement et de recherche, et dont la charge d'enseignement correspond aux exigences de cette recherche de calibre universitaire.

L'Université est précisément ce genre d'institution qui manque dans le Moyen Nord, ce genre d'institution que Lord Durham disait qu'il manquait aux francophones du Canada pour être un véritable peuple, pour lui fournir une histoire synthétisée par une élite intellectuelle qui fait de ce peuple autre chose que de simples porteurs d'eau. Le théâtre, la poésie, la littérature, le savoir sociologique, historique, scientifique, professionnel, tout cela marque l'identité réelle et concrète d'un peuple, c'est ce genre d'institution que nous voulons pour notre communauté. Nous voulons former la prochaine génération pour qu'elle nous mène au nord de ces sentiers battus que nous connaissons, et qu'elle participe à la transformation de nos paysages où l'identité franco-ontarienne illuminera de toute sa créativité ce pays qui est aussi le nôtre.

L'enjeu de l'éducation supérieure est ainsi cousu dans son milieu d'appartenance, c'est l'enjeu central de l'éducation postsecondaire de niveau universitaire : la capacité pour un peuple de se donner les moyens de sa réflexivité, de son rayonnement, de sa maturité, de son universalité. C'est pourquoi l'Université du Moyen Nord devra impérativement être bien davantage qu'un « collège plus », elle ne pourra même pas se contenter d'être bonne, elle devra être excellente. Le choix entre deux types d'institutions est un choix politique, car rien n'est déterminé, sinon notre volonté d'obtenir une université du Moyen Nord.

La question des effectifs dans le cas des minorités

Au Canada, par définition, la minorité linguistique de langue française implique normalement des petits nombres. Il est donc essentiel pour toutes les parties prenantes du milieu politique et institutionnel de prendre cela en compte pour tout ce qui touche le financement. Cela signifie qu'il faut cesser de lier le financement uniquement au nombre d'étudiants ; il faut, au contraire, lier le financement au maintien de l'existence de programmes et de facultés tout en tenant compte du nombre de professeurs et chercheurs requis.

Le démantèlement des programmes de langue française à l'Université Laurentian en 2021 pour cause de « nombres insuffisants » révèle l'ignorance de l'élément qui définit le plus clairement la minorité de langue française, qui est précisément le petit nombre d'individus par programme. C'est donc nier totalement cette réalité que de dire que des programmes ne sont pas viables à cause des faibles nombres, alors que c'est spécifiquement de cela qu'il s'agit lorsqu'on dit qu'ils sont minoritaires⁵.

⁵ Voir le rapport d'enquête de la Commissaire aux services en français intitulé « Enquête sur les coupes dans les programmes de langue française par l'Université Laurentienne dans le cadre de sa restructuration financière et sur l'administration de la désignation de l'université par les ministères des Affaires francophones et des Collèges et Universités », déposé par la Commissaire Kelly Burke en mars 2022.

<https://www.ombudsman.on.ca/ressources/rapports-et-cas-selectionnes/enquetes/2022/renforcer-la-designation-un-travail-collaboratif> . Consulté le 1^{er} avril 2022.

Il est également notable que l'élimination du bloc de programmes nécessaires à la formation des enseignants de la 9^e à la 12^e année ainsi que l'élimination des matières enseignables (français, histoire, géographie, mathématiques, physique, théâtre, musique, études environnementales), supprime complètement la formation des maîtres d'un cycle d'études dans le premier cas, et supprime la matière sur laquelle les maîtres sont généralement formés dans le second cas, ce qui handicape considérablement la formation des maîtres dans le Nord de l'Ontario. La communauté franco-ontarienne tout entière va souffrir de ce vide, dans la mesure où c'est principalement à Sudbury que venaient se former les enseignants destinés aux conseils scolaires du Nord comme du Sud et du Sud-Ouest de la province. Parallèlement, la région de l'Est est surtout desservie par l'Université d'Ottawa.

Il y a donc une urgence prioritaire de restaurer au plus vite les services d'enseignement en éducation, ainsi que ceux des matières enseignables abandonnées par Laurentian qui ne font plus l'objet de programmes dans le Nord.

Garantir l'accès à l'éducation postsecondaire en langue française

Il a été clairement établi par la communauté franco-ontarienne que l'éducation universitaire en français doit aboutir à des résultats précis dans trois domaines :

- 1) Garantir la pérennité d'une éducation universitaire (enseignement et recherche) de langue française de qualité, du baccalauréat au post-doctorat ;
- 2) Garantir l'accès de la population franco-ontarienne au marché du travail professionnel issu des formations universitaires ;
- 3) Garantir l'accès à des ressources d'enseignement, de recherche, et d'appui communautaire de langue française aux organismes communautaires comme aux personnes.

Dans une première section, nous examinons tout d'abord l'état des lieux suite aux décisions prises par les dirigeants de Laurentian en 2021. Dans une seconde section, nous résumerons en quoi l'Université du Moyen Nord constituera un outil permettant de forger l'avenir de la communauté franco-ontarienne au XXI^e siècle.

État des lieux en ce début 2022

En comparant l'offre de programmes et de cours en langue française à l'Université Laurentian de 1985-1986, à celle de 2021-2022 suite aux coupures de 2021, nous obtenons le tableau 1, qui met en évidence la disparition des programmes offerts en français, non seulement récemment, mais aussi bien avant, pour ce qui est du programme de traduction.

Tableau 1 – Comparaison du nombre de cours offerts en français 1986-2022 à l'Université Laurentian, par programme de 4 ans (premier cycle)

Programmes ou disciplines 1985-1986	Total des cours en anglais + français	Cours en français 1986	% en français 1986	Nombre de cours (3 crédits) en français en 2021-2022
Traduction	20	10	48,8	0
Philosophie	16	5	31,3	0
Sciences religieuses	27	5	18,5	0
Théâtre	5	1	20	0
Histoire	30	8	26,7	0
Science politique	30	7	23,3	1
Psychologie	41	11,5	27,7	16
Anthropologie	6	1	16,7	0
Sociologie	31	11	35,5	9
Géographie	25	6	24	0
Droit & Justice	8	2	23,5	8
Gestion	65	10	15,4	30*
Kinésiologie	33	2,8	8,6	29
Sciences infirmières	22	4	17,9	30
Service Social	24	11	45,8	15
Mathématiques	12	2	16,7	2
Informatique	22	4	17,8	1
Sciences économiques	34	4	11,8	1
Littérature française et linguistique	33	16,5	50	5

Sources : les chiffres de 1986 proviennent de Cachon (1986) voir Annexe 1. Les données de 2021-2022 ont été compilées à partir de sources diverses, le site internet de la Laurentian n'ayant pas d'information à jour disponible. Les données concernant la faculté d'éducation ne sont pas disponibles. La faculté a offert l'ensemble des formations de langue française entre 1963 et 2021. Elle est désormais limitée aux formations d'enseignants du jardin d'enfants à la 8^e année.

*Noter que 9 cours de spécialisation du BAA Marketing et 7 cours du BAA Gestion des ressources humaines ont été supprimés, donc 16 cours sur un total de 46 (ces cours étaient offerts en rotation sur deux ans).

Un retour sur l'histoire de l'enseignement universitaire à Sudbury permet cependant de constater que la disparition des programmes universitaires de français et de littérature française, de philosophie, d'histoire, et de plusieurs autres disciplines mentionnées au tableau 1 n'efface pas seulement des progrès réalisés lors de la création de l'Université Laurentian. En effet, la loi constitutive du Collège du Sacré-Cœur (CSC, ouvert en 1913) de Sudbury date du 20 avril 1914. L'article 6 de cette loi autorise cette institution à créer des écoles, des collèges, des universités et des observatoires dans toute la province, à délivrer des certificats et des diplômes et à effectuer des recherches dans les domaines des langues, de l'histoire, de la philosophie et de tous les autres domaines du savoir. Gaétan Gervais (1985) a souligné le fait que le CSC a été la seule institution postsecondaire du Nord-Est de l'Ontario dans la première moitié du XX^e siècle. Avec une affiliation avec l'Université d'Ottawa de 1916 à 1927, puis à l'Université Laval de 1927 à 1957, les étudiants de Sudbury pouvaient terminer des études de premier cycle universitaire au CSC, puis continuer des études plus spécialisées (droit, médecine et toutes disciplines) auprès d'autres universités, pour éventuellement revenir dans le Nord.

Deux autres faits importants méritent d'être mentionnés dans les circonstances actuelles. L'un concerne le bilinguisme à l'Université Laurentian ; l'autre porte sur la création de l'école normale (faculté d'éducation actuelle) de langue française au sein de l'Université de Sudbury en 1963 puis son rattachement à l'Université Laurentian en 1975. Dans un article paru en 2012, Pelletier mentionne que, lors des négociations ayant mené à l'accord de fédération entre l'Université de Sudbury et l'Université Laurentian, le recteur Émile Bouvier avait eu des réticences vis-à-vis de la viabilité future d'une institution bilingue. Dans la communauté franco-ontarienne, l'unanimité était également loin d'exister en faveur du bilinguisme institutionnel (notamment Gaston Vincent, président de l'ACFEO de Sudbury et membre du conseil des régents de l'Université de Sudbury, Pelletier p. 35). Bouvier aurait, selon Pelletier, préféré un accord selon lequel la Laurentian aurait eu à verser des compensations financières à l'Université de Sudbury en cas de rupture de l'accord de fédération : « Bouvier cherchait à inclure dans l'accord de fédération un certain article 8 qui précise qu'au cas où l'Université Laurentienne choisirait de discontinuer les cours antérieurement offerts par l'Université de Sudbury, celle-ci pourrait en prendre la charge et recevrait des compensations financières de la Laurentienne ». (Pelletier, 2012, p. 58). L'on voit bien, en ce début 2022, combien le recteur Bouvier avait eu raison de se méfier. Quoi qu'il en soit, il devint, le temps d'une année, le premier recteur de la Laurentian, avant de céder la place à une longue lignée d'anglophones.

C'est dans le même article de 1985 (p. 43) cité plus haut que Gervais relate le fait qu'après des années de tentatives d'ouvrir une école normale de langue française à Sudbury, l'Université de Sudbury obtient gain de cause en 1963. Alphonse Raymond en devient le premier directeur, ce qui va permettre aux jésuites de garder le contrôle de l'école jusqu'à son intégration à la Laurentian en 1975. L'abolition des programmes de niveau supérieur (formation des maîtres de la 9^e à la 12^e année) en 2021 montre que, là aussi, il y a eu grand tort de la part des leaders franco-ontariens de faire confiance à une institution bilingue.

La société franco-ontarienne est donc, aujourd'hui, confrontée à une régression de plus de 108 ans en termes de services d'éducation de langue française dans le Nord de l'Ontario! Il importe

donc de saisir à nouveau l'intention initiale de créer et de développer une université de langue française dans le Nord de l'Ontario. Mais, si l'Université de Sudbury existe encore en tant qu'institution, il est devenu impératif qu'elle adopte un nom reflétant mieux sa mission géographique, car, le nom actuel crée une confusion avec celui de Laurentian University of Sudbury, le nom officiel de l'autre institution.

Vision concernant la programmation universitaire de langue française

Vision

Ouverte sur le monde, l'Université du Moyen Nord offre une éducation de qualité basée sur des travaux d'érudition reconnus aux trois cycles universitaires afin de favoriser l'épanouissement des diverses communautés et milieux franco-ontariens.

Mission

Unique par sa situation au cœur de l'espace canadien semi-nordique l'UMN rassemble les communautés pour offrir une éducation universitaire de qualité du baccalauréat au post-doctorat, afin d'assurer l'épanouissement culturel, social, politique, économique et professionnel des populations franco-ontariennes et des communautés dans lesquelles elles prospèrent. Leur dynamisme et leur diversité enrichissent le Canada tout entier et rayonnent dans le reste du monde.

Valeurs

Dans un esprit d'ouverture et de transparence, c'est ensemble que nous valorisons une amélioration continue de la qualité de l'éducation, de travaux de recherche reconnus, d'un engagement dans nos milieux, de l'inclusion et de la diversité, de l'innovation dans l'apprentissage, de possibilités d'études spécialisées, d'études internationales et la préparation des populations étudiantes à des carrières dynamiques dans un monde globalisé en constante transformation.

La vision d'avenir d'une Université de langue française dans le Moyen Nord de l'Ontario repose sur l'idée d'une programmation complète disponible à partir du campus de Sudbury ainsi que par d'autres moyens. L'offre de programmes pourra avoir lieu par le biais de formations à distance, hybrides, ainsi que par des partenariats avec d'autres institutions universitaires.

Historiquement, plusieurs institutions ont collaboré avec des universités et avec d'autres institutions situées dans le Nord de l'Ontario, notamment les universités d'Ottawa (arts, psychologie), Laval (arts), Moncton (droit, gestion), Sainte-Anne (service social), Toronto (radiologie) et McMaster (médecine). Depuis le début des années 2000, les collaborations entre les universités et les collèges communautaires se sont multipliées, notamment dans les domaines des professions : service social, sciences infirmières et gestion. Il existe des baccalauréats conjoints de langue française dans ces domaines.

La communauté universitaire des professeurs des universités du campus de Sudbury a également été pionnière dans la conception et l'offre de cours à distance, y compris par le biais de plateformes Internet. Le savoir-faire et les compétences nécessaires sont donc déjà présents sur place.

Comment obtenir les résultats attendus par la communauté

Gilbert (1989) rappelait qu'il y avait quatre conditions à remplir afin que les institutions universitaires puissent espérer atteindre les trois objectifs d'accessibilité mentionnés plus haut. Ces quatre conditions comprennent :

- 1) En premier lieu une planification cohérente d'une gamme complète de programmes des trois cycles en français ;
- 2) En second lieu la gestion complète des programmes par les francophones, y compris la gestion des ressources humaines, financières et physiques ;
- 3) La troisième condition est d'instaurer un mode de gestion basé sur la transparence et fondé sur un partenariat décisionnel (par opposition au mode « consultatif » sans cesse choisi par les institutions dites « bilingues ») entre l'Université, la communauté (par le biais d'organisations franco-ontariennes notamment) et les gouvernements (provincial et fédéral) ;
- 4) La quatrième et dernière condition est l'ouverture de l'Université, non seulement sur un plan institutionnel via sa structure de gouvernance, mais aussi et surtout, dans son quotidien habituel, par le biais de ses facultés (donc le corps professoral dans son ensemble avec le corps étudiant) dans leurs activités d'enseignement, de recherche et d'échanges divers avec les communautés franco-ontariennes et les communautés d'expression française en Ontario, au Canada et à l'échelle mondiale.

Principes d'application de l'exigence d'ouverture

Le premier principe est à notre avis la démocratie comme mode opératoire par défaut dans l'Université. Cela signifie que les hauts dirigeants de l'institution, du rectorat aux doyens, doivent être élus par la communauté universitaire, c'est-à-dire les professeurs pour ce qui concerne les dirigeants académiques.

Le second principe est la transparence, c'est-à-dire un mode de fonctionnement ouvert et public, au sens où la structure organisationnelle est respectée dans la prise de décision et aucune décision n'est prise derrière des portes closes sans l'approbation des autres instances concernées. La prise de décision procède des départements, à la faculté et au sénat dans les cas de propositions, de transformations ou d'ajustements de programmes ou de politiques académiques touchant le programme, ou toutes autres questions relevant des compétences des départements. À l'inverse, la prise de décision procède du sénat, aux décanats et aux départements dans le cas de politiques ou orientations adoptées par le sénat. Dans tous les cas, les documents afférents aux questions à débattre sont disponibles dans des délais raisonnables avant les rencontres et celles-ci sont ouvertes à toutes les personnes impliquées dans l'unité administrative. Des procès-verbaux sont rédigés de manière à refléter le contenu véritable des discussions et des décisions et ils sont disponibles à qui de droit.

Le troisième principe est corolaire au second, il s'agit de l'imputabilité des différentes instances de la direction collégiale, c'est-à-dire l'obligation de rendre des comptes à la communauté

universitaire et à la communauté franco-ontarienne qu'elle dessert, sur l'application des principes et exigences mentionnés dans ce document et les résultats prévus et attendus par la communauté.

Le quatrième principe est l'inclusivité, qui consiste à intégrer les savoirs, les minorités identifiées et la communauté franco-ontarienne dans l'ensemble de la planification stratégique de l'Université. Cette inclusivité se décline donc sur plusieurs plans. Cela signifie d'abord que tous les domaines du savoir devront être intégrés dans une planification à long terme ayant pour but de préciser un échéancier de développement des programmes et des cycles d'études sur les années et les décennies à venir. Cela permettra aussi de cibler des objectifs de partenariat à court, moyen et long terme.

Il découle également du quatrième principe que l'inclusivité dont l'Université devra faire preuve pour bien remplir cette exigence d'ouverture signifie qu'elle mettra en place, en accord avec la communauté, des mécanismes visant à assurer la représentation des groupes minoritaires désignés parmi la population étudiante, le corps professoral et le personnel. La composition des comités devra également répondre à des normes d'inclusivité basées sur des modèles innovants et efficaces dans ce domaine auprès d'institutions similaires.

Il découle encore du quatrième principe que l'Université devra développer et maintenir d'étroites consultations avec les autres universités de langue française de la province, mais aussi du Canada et d'ailleurs, ainsi qu'avec l'ensemble du système universitaire dans le cas des programmes accrédités à l'échelle nationale et internationale.

L'Université devra également axer son développement en fonction du contexte évolutif de l'éducation aux niveaux secondaire et collégial, ainsi que du contexte changeant du marché du travail régional, tout en déterminant ses choix en fonction des cadres établis au niveau des politiques gouvernementales.

L'Université devra finalement orienter son évolution en sollicitant de manière ouverte et transparente la coopération des institutions et organisations franco-ontariennes dans tous les secteurs. Pour ce faire, l'Université devra favoriser la création de liens organiques avec les institutions et les organismes franco-ontariens du Nord de l'Ontario, mais aussi dans l'ensemble de la Francophonie au Canada et ailleurs dans le monde. Ce sujet sera abordé sous l'angle des partenariats dans ce rapport.

Gouvernance

Nous proposons d'établir un système de gouvernance collégiale impliquant à la fois la communauté et les étudiants, avec le corps professoral. La gouvernance de l'UMN incombe à deux instances, le sénat et le conseil de gouvernance, tandis que les affaires courantes des facultés seraient gérées par les conseils de facultés et les départements qui forment chaque faculté. Les descriptions qui suivent sont inspirées en partie des commentaires émanant de la communauté universitaire et de la loi de 2017 instituant l'Université de l'Ontario français.

Départements et conseils de faculté

Le département est responsable de la gestion de tous les programmes qui lui sont rattachés, c'est l'unité de base de la structure universitaire et c'est de là que débute la pratique démocratique. Les départements et les conseils de facultés sont des comités régis par le sénat et appliquent les règlements du sénat dans leurs activités habituelles. Les facultés composant l'UMN sont la faculté des Arts et Sciences, la faculté de la Santé, la faculté de Gestion et la faculté d'Éducation. Chaque département aura un délégué étudiant et un membre du corps professoral au conseil de faculté. Chaque département et chaque conseil de la faculté s'occupent des affaires courantes qui leur incombent. Le mode de fonctionnement de ces instances est régi par la constitution qu'elles se donnent, dans le respect des règlements du sénat et des règlements ou conventions collectives régissant les activités du corps professoral. Les départements peuvent regrouper des disciplines adjacentes ou complémentaires au sein des programmes.

Sénat

Le sénat a la responsabilité décisionnelle eu égard aux affaires académiques.

Composition du sénat

L'Université a un sénat qui se compose d'au plus 30 membres, répartis comme suit :

1. Les personnes suivantes qui en sont membres d'office :
 - i. La personne occupant le rectorat ou présidence de l'Université.
 - ii. La personne occupant la vice-présidence académique de l'Université.
 - iii. La doyenne ou le doyen de chaque faculté (4 doyens).
 - iv. La personne au poste de registraire ou secrétaire général de l'Université.
2. Au moins trois membres, et au plus un cinquième du nombre total de membres du sénat, selon ce que prévoient les règlements administratifs du sénat, que les étudiants de l'Université élisent parmi eux pour représenter les étudiants à temps plein, les étudiants à temps partiel et les étudiants des programmes de second et troisième cycles.
3. Au minimum une majorité de 50% plus une personne membre du sénat sera élue par les membres du corps professoral parmi eux.
4. Une personne, autre que le président ou le chancelier de l'Université, que le conseil de gouvernance nomme parmi ses membres.
5. Les autres personnes, à l'exclusion du chancelier de l'Université, précisées par règlement du sénat en temps et lieu.

Pouvoirs du sénat

Le sénat a, sous réserve de l'approbation du conseil de gouvernance, en ce qui concerne les dépenses, le pouvoir de définir et de règlementer la politique de l'Université en matière d'enseignement et de recherche, notamment :

- a) de faire des recommandations au conseil de gouvernance à l'égard de la création, de la modification ou de la suppression de programmes, de cours, d'écoles, de facultés, de divisions et de départements ;
- b) de faire des recommandations au conseil à l'égard des conditions des ententes d'affiliation ou de fédération visées à l'article 8 qui se rapportent aux études ;
- c) de définir le contenu de tous les programmes et cours, les normes d'admission et de maintien de l'inscription à l'Université ainsi que les conditions d'obtention des grades, diplômes et certificats ;
- d) de tenir des examens, de nommer des examinateurs et de décider des questions connexes ;
- e) d'entendre et de trancher les appels des décisions des conseils de faculté portant sur les examens et sur les demandes d'admission ;
- f) d'attribuer des distinctions au mérite, notamment des bourses de recherche, des bourses d'études, des bourses d'entretien, des médailles et des prix ;
- g) d'autoriser le chancelier, le vice-chancelier ou l'autre personne désignée par le sénat à remettre des grades, des grades honorifiques, des diplômes et des certificats au nom de l'Université ;
- h) de créer des conseils et des comités pour exercer ses pouvoirs, sans pour autant leur déléguer ses pouvoirs décrits à l'alinéa a) du présent article ;
- i) d'adopter des règlements administratifs régissant la conduite de ses affaires, y compris des règlements administratifs concernant le déroulement de l'élection de ses membres.

Conseil de gouvernance

Principes de base

L'UMN a un conseil de gouvernance de 15 membres. Le conseil de gouvernance a la responsabilité des décisions eu égard aux affaires financières et aux grandes orientations stratégiques de l'UMN.

La démocratie véritable n'est possible que dans la transparence et il est d'une grande importance que les dirigeants chérissent et respectent ce principe en ayant le moins souvent possible recours aux réunions à huis clos dans les délibérations sur une décision et dans la prise de décision elle-même.

Il y a des questions qui nécessitent le huis clos, d'autres doivent faire précéder une discussion publique par une discussion à huis clos et, finalement, il y a la grande majorité des questions à discuter qui procèdent directement et uniquement de la discussion publique.

Les questions qui doivent se limiter au huis clos sont celles afférentes aux ressources humaines (les ententes collectives, les congédiements, des affaires personnelles, etc.), les poursuites judiciaires et les détails des dispositions d'achat de terrains, d'édifices, etc. en vue d'appels d'offre.

Les questions qui doivent être discutées à huis clos avant de l'être en public sont celles afférentes aux contrats, aux états financiers, aux annonces officielles, aux embauches des cadres supérieurs, etc. On discute de ces questions à huis clos afin de permettre aux membres de la gouvernance d'aller plus en profondeur dans leur questionnement ou dans leurs prises de position, de manière à élargir l'ampleur du débat. Ces questions sont discutées à nouveau publiquement.

Toutes les autres questions doivent être discutées publiquement, elles appartiennent à l'espace public.

D'ailleurs, la Loi de 2017 sur l'Université de l'Ontario français, LO 2017, c 34, ann. 43, à la partie IV dite Administration, précise ceci :

Réunions publiques

32 (1) Sous réserve du paragraphe (2), les réunions du conseil et du sénat sont publiques et préavis en est donné aux membres et au public de la manière prévue par règlement administratif du conseil ou du sénat.

Exclusion

(2) Le conseil ou le sénat, selon le cas, peut se réunir à huis clos afin de discuter d'une question de nature personnelle qui concerne un particulier ou d'une question confidentielle jugée telle conformément aux règlements administratifs du conseil ou du sénat.⁶

L'Université du Moyen Nord s'appuie sur le principe d'une étroite collaboration avec la communauté dans le but de mieux la servir. Cette communauté possède déjà plusieurs institutions fortes, qui sont présentes dans tout le territoire et connaissent bien la population et ses besoins. Les diverses institutions dont il est question sont, entre autres, les institutions d'éducation postsecondaire déjà existantes, tant l'Université de Hearst que le Collège Boréal, les six conseils scolaires⁷, les divers centres de santé et d'intervention psychosociale présents sur le territoire, les divers centres culturels et communautaires, incluant des organismes comme la Place des Arts de Sudbury, le Conseil des Arts de Hearst, le Centre culturel La Ronde de Timmins, le Club culturel francophone de Thunder Bay, le Centre francophone de Sault-Sainte-Marie ; le Centre Victoria pour femmes, le Réseau de soutien à l'immigration francophone du Nord de l'Ontario et autres⁸.

⁶ <https://www.canlii.org/fr/on/legis/lois/lo-2017-c-34-ann-43/derniere/lo-2017-c-34-ann-43.html>

⁷ Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario (CSPGNO), le Conseil scolaire catholique Nouvelon (CSCNO), le Conseil scolaire catholique Franco-Nord (CSCFN), le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE), le Conseil scolaire de district catholique des Aurores Boréales (CSDCAB) et le Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières (CSCDGR).

⁸ La recension complète des institutions et organismes pouvant représenter les régions et les composantes de la communauté franco-ontarienne devra faire l'objet de plus amples discussions avec les partenaires.

C'est en s'appuyant sur ce savoir organique de la communauté sur elle-même que l'UMN pourra le mieux répondre aux besoins du développement et de l'affirmation collective franco-ontarienne de tous les recoins du Nord de l'Ontario.

La représentation de la communauté au sein du conseil de gouvernance de l'UMN, au nombre de quatre, devra être instaurée par un mécanisme transparent, sur une base rotative, de manière à ce que les divers groupes et les diverses sous-régions soient présents à tour de rôle. Des sièges seront réservés par sous-régions. Les modalités de la représentation des diverses composantes de la communauté au sein de la gouvernance (nombre de représentants, identité des sous-régions, modalité de la rotation, etc.) feront l'objet de plus amples discussions.

Conseil de gouvernance - composition

Les 15 membres du conseil sont répartis de la manière suivante :

1. Les membres internes suivants :
 - i. Le président de l'Université, qui est membre d'office.
 - ii. Une personne que le président de l'Université nomme parmi les vice-présidents ou les autres cadres dirigeants de l'Université.
 - iii. Trois membres du corps professoral élus parmi eux.
 - iv. Deux étudiants que les étudiants de l'Université élisent parmi eux.
 - v. Une personne élue parmi les employés de soutien de l'Université.
2. Les membres externes suivants, qui ne sont pas des étudiants, des membres du corps professoral ou des employés de soutien de l'Université :
 - i. Trois personnes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil.
 - iii. Quatre autres personnes nommées par le conseil suite à un processus communautaire de sélection.

Durée du mandat

Dans le cas du premier conseil, sauf dans le cas des personnes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil, deux des trois membres du corps professoral, un des deux représentants étudiants et deux des quatre autres personnes nommées par le conseil effectueront un seul mandat afin d'établir la rotation continue des membres.

La durée du mandat d'un membre du conseil est fixée comme suit :

1. Si le membre est un étudiant, son mandat est d'un an.
2. Si le membre est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, son mandat est de trois ans.
3. Le mandat de tout autre membre élu ou nommé est d'une durée maximale de trois ans par mandat.
4. Tout membre du conseil peut être nommé ou élu de nouveau jusqu'au maximum prévu, sauf exceptions.

Restrictions

Les restrictions suivantes s'appliquent à l'égard des nominations ou des élections au conseil :

1. Le membre qui a siégé au conseil à titre de chancelier ou de président de l'Université ou qui a été nommé au conseil par le président en application de la sous-disposition 1 ii du paragraphe 9 (1) ne peut pas y être nommé ou élu subséquemment.

2. Le membre qui a déjà siégé au conseil pendant six ans au total, y compris à titre de membre du premier conseil, ne peut pas y être nommé ou élu de nouveau.
3. Un membre ne peut être nommé ou élu de nouveau au conseil que pour un mandat qui, compte tenu des années où il y a siégé par le passé, y compris à titre de membre du premier conseil, ne peut excéder six ans au total.
4. Toute personne fournissant des produits ou des services rémunérés à l'Université, directement ou indirectement par le biais d'une entreprise ou d'une organisation extérieure à l'Université ne peut siéger au conseil de gouvernance, ni recevoir de titres ou de privilèges honorifiques avant cinq ans suivant son dernier contrat rémunéré avec l'Université.

Exception

Une personne membre peut être nommée à la présidence ou à la chancellerie de l'Université ou être élue ou nommée au conseil même si, du fait de cette nomination, elle siègera au conseil pendant plus de six ans.

Vacance

1. Les faits suivants créent une vacance au sein du conseil :
 - a) avant la fin de son mandat, une personne membre démissionne ou cesse de remplir les conditions requises pour pouvoir continuer ses activités au conseil ;
 - b) une personne membre est dans l'incapacité de continuer à occuper sa charge et le conseil déclare celle-ci vacante, par résolution ;
 - c) le conseil déclare vacante, par résolution, la charge de la personne titulaire qui omet d'assister à un nombre suffisant de réunions, selon ce que prévoient ses règlements administratifs.
2. Toute vacance survenant au sein du conseil est comblée immédiatement conformément aux modalités qui s'appliqueraient si la personne sortante avait terminé son mandat.
3. La durée du mandat d'une personne qui comble une vacance est la durée intégrale du mandat.

Exception : membres du corps professoral et employés de soutien

Toute personne membre du conseil qui est également membre du corps professoral ou employé de soutien de l'Université peut prendre part à la discussion et au vote sur les questions concernant les conditions générales d'emploi du personnel de l'Université, à moins que les délibérations ne portent sur sa propre situation en tant que question distincte qui ne touche pas les autres catégories de personnel.

Exception : population étudiante

Toute personne membre du conseil qui est également étudiante peut prendre part à la discussion et au vote sur les questions concernant la population étudiante en général, à moins que les délibérations ne portent sur sa propre situation en tant que question distincte qui ne touche pas les autres membres de la population étudiante.

Pouvoirs et fonctions du conseil

Sauf en ce qui concerne les questions relevant expressément du sénat, le conseil est chargé d'administrer et de gérer les affaires de l'Université et il a les pouvoirs nécessaires à cette fin, notamment les pouvoirs suivants :

- a) définir la mission, la vision et les valeurs de l'Université d'une manière compatible avec les missions particulière et générale de l'Université ;
- b) nommer et destituer la personne occupant la chancellerie ;
- c) nommer et destituer la personne occupant la présidence ;
- d) créer des facultés, des écoles, des instituts et/ou des départements et en confirmer les directions une fois élues librement selon la constitution de chaque département, le cas échéant ;

Secrétariat Conjoint Conseil-Sénat (SCS)

L'UMN organise et maintient les rapports avec et entre le sénat et le conseil de gouvernance par le biais d'un secrétariat conjoint conseil-sénat (SCS). Le SCS est responsable d'assurer le lien entre ces instances dirigeantes de l'Université.

Le SCS est responsable du recrutement des membres du conseil de gouvernance autres que les membres d'office et ceux nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, par un processus de mise en candidature public, ouvert et transparent. Il est responsable d'organiser la représentation des divers secteurs et sous-régions de la communauté à sa gouvernance (rotation et identité des représentations régionales, etc.).

Le SCS est également responsable de l'organisation de la représentation du corps professoral et des étudiants au sénat par le biais d'élections.

Il est responsable de la formation des nouveaux conseillers et des nouveaux sénateurs, ainsi que de la circulation de l'information nécessaire au bon fonctionnement du conseil et de l'information nécessaire au fonctionnement du sénat.

De même, les liens entre l'UMN et les différentes institutions sont entretenus par le SCS, par des moyens de communication simples, clairs, efficaces, continus et pérennes.

Rôle de conciliation du Secrétariat Conjoint Conseil-Sénat

Le secrétariat conjoint conseil-sénat sert également de mécanisme de conciliation entre le sénat et le conseil de gouvernance.

Le sénat, responsable des affaires universitaires, et le conseil de gouvernance, responsable des pouvoirs juridiques et financiers de l'université, sont les deux composantes dirigeantes de l'institution. Dans toutes les institutions universitaires, il y a un conflit latent entre le sénat et le conseil de gouvernance qui veillent chacun à un aspect distinct de l'institution. De manière générale, ce conflit se résout par la domination du conseil de la gouvernance sur le sénat, à partir du contrôle que possède le conseil de gouvernance sur les finances de l'Université. La volonté inhérente du sénat à vouloir étendre les programmes, les options d'étude et les services connexes à l'éducation et à la réussite académique, se confronte inmanquablement à la limite des budgets que supervise le conseil de gouvernance. Cette contradiction prend souvent l'aspect d'un rapport de forces aboutissant à une confrontation.

Il n'y a pas de formule magique pour surmonter cet obstacle, qui semble inscrit au cœur du mode de gouvernance universitaire. Il existe cependant des moyens d'atténuer ce conflit et d'en arriver à une compréhension mutuelle du meilleur intérêt collectif de l'Université et de la communauté dans leur ensemble.

Une meilleure collaboration entre le conseil et le sénat passe nécessairement par une meilleure compréhension des responsabilités et des contraintes respectives de chacune des parties. C'est pourquoi l'intégration des nouveaux membres de chacune des deux instances doit comprendre un volet de formation aux responsabilités de l'autre instance, de manière à acquérir les outils nécessaires à la compréhension de l'autre. A cet égard, la seule représentation d'un membre du conseil de gouvernance au sénat est insuffisante à la compréhension collégiale par le conseil de gouvernance des demandes, exigences et préoccupations du sénat. C'est pourquoi le sénat est appelé à présenter au conseil de gouvernance ses principales orientations, ses choix, ses propositions et aspirations deux fois par année, de manière à expliquer aux membres du conseil les raisons de ses choix, propositions et aspirations. De même, le sénat doit être informé des raisons et de l'argumentaire du conseil de gouvernance dans la justification de ses décisions deux fois par année.

Sous-comité conseil-sénat

De plus, dans l'optique de concilier les divergences entre ces deux instances, un sous-comité composé de deux membres du sénat appartenant au corps professoral et de deux membres du conseil de gouvernance nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, présidé par le SCS est chargé de prioriser, d'organiser et de présenter les points litigieux à chacune des instances, sénat et conseil de gouvernance, ayant pour objectif de cerner les espaces de solutions et un échéancier pour ce faire. Ces espaces de solution et cet échéancier devront être présentés à chacune des instances. Ce comité conjoint est une instance de médiation, sans pouvoir décisionnel sur les décisions du sénat ou du conseil de gouvernance et fonctionnant par consensus.

La participation de membres de la communauté au conseil de gouvernance, sur une base rotative, doit également permettre au conseil dans son ensemble de mieux comprendre les besoins particuliers de la communauté et les demandes de programmes particuliers qui y sont souvent rattachés. Cette représentation de la communauté au sein du conseil en fait un espace de pouvoir plus représentatif du Moyen Nord, plus représentatif des intérêts multiples et parfois divergents des communautés. Ainsi, les contraintes budgétaires sont également mesurées en fonction des nuances et particularités des besoins de la communauté en matière d'éducation universitaire.

Règlement sur la liberté universitaire et l'intégrité de la recherche

Ce règlement est adapté de celui adopté pour la première fois en 2003 par l'École de Médecine du Nord de l'Ontario (EMNO) ; il a été adopté de nouveau en 2013 par son conseil des gouverneurs et fait partie des règlements de la société qui administre l'EMNO.

Le bien commun de la société dépend de la recherche du savoir et de sa libre expression. La liberté universitaire est la liberté d'examiner, de questionner, d'enseigner et d'apprendre, et elle implique le droit d'enquêter, de spéculer et de commenter sans référence à une doctrine prescrite. La liberté universitaire n'exige pas la neutralité de la part de l'individu ; au contraire, la liberté universitaire rend possible l'engagement envers une position ou une ligne de conduite.

L'Université se consacre à la poursuite et à la diffusion du savoir. Ses membres jouissent de certains droits et privilèges, avec les responsabilités qui s'y rattachent et qui sont essentiels à la réalisation de ces deux objectifs. Au cœur de ces droits et privilèges se trouve la liberté, dans le cadre de la loi, de poursuivre ce qu'ils considèrent comme des voies de recherche fructueuses, d'enseigner et d'apprendre dans un environnement non entravé par des contraintes externes ou non universitaires, et de s'engager dans un examen complet et sans restriction de toute opinion. Cette liberté s'étend aux membres de l'Université et à toutes les personnes qui participent à ses activités. Toutes les personnes membres de la communauté universitaire sont censées reconnaître ce principe fondamental et sont censées partager la responsabilité de le soutenir, de le sauvegarder et de le préserver. Un comportement faisant obstacle à une discussion libre et complète des idées qui sont sûres et acceptées autant que de celles qui peuvent être impopulaires ou détestables menacerait l'intégrité de l'Université et ne doit pas être toléré. L'Université doit protéger ses membres contre toute tentative de l'État ou de ses agents, des dirigeants de l'Université ou de leurs agents, de ses membres, de particuliers, de sociétés commerciales et d'autres entités de limiter ou de supprimer la liberté universitaire.

La suppression de la liberté universitaire empêcherait l'Université de s'acquitter de ses fonctions principales, en particulier en tant qu'institution autonome.

Au cœur des responsabilités académique figurent, en tout premier lieu, l'honnêteté intellectuelle et le respect des divers codes des droits humains, d'éthique et de déontologie. Tous les contrats, protocoles ou accords de recherche associés au parrainage industriel d'essais cliniques ou de participation à ces essais cliniques doivent reproduire la présente déclaration sur la liberté universitaire et l'intégrité de la recherche.

Internationalisation

L'État fédéral, à travers sa politique sur les étudiants étrangers, vise à favoriser leur établissement citoyen au Canada après leurs études (les règles par exemple leur permettant d'acquérir une « expérience canadienne » ont changé, en particulier en facilitant l'obtention d'un permis de travail post-diplôme). L'UMN participera à l'effort d'intégration et de rétention de ces étudiants, de manière à faciliter leur contribution à l'épanouissement de notre communauté.

Exemples de propositions sur l'internationalisation

- Un système de parrainage entre les étudiants étrangers et des familles et/ou des étudiants installés au Canada.
- L'offre d'un passe culture systématique aux étudiants internationaux (et aux autres) la première année, valable auprès d'organismes culturels (TNO, GNO et autres).
- Une semaine d'orientation obligatoire pour les étudiants étrangers (à laquelle les étudiants canadiens pourront se joindre s'ils le souhaitent). Au programme : de brèves conférences, Nouvel-Ontario 100 (histoire, littérature, mouvement social, par exemple visionner et discuter *Le dernier des Franco-Ontariens*, le documentaire de Radio-Canada sur CANO) ; un cours de méthodologie, un cours spécifique sur le plagiat (nécessité de standardiser la définition et les modes de traitement de l'information).
- Un recrutement ciblé : s'appuyer sur les contacts du corps professoral pour faire du recrutement étudiant ciblé, pour mettre en forme un processus informel de recrutement de type bouche à oreille.
- Un financement du recrutement dans l'ensemble des pays de la Francophonie, assorti d'ententes permettant des échanges avec des institutions étrangères.

Dans un esprit d'innovation, l'UNM devrait également réfléchir sérieusement à offrir des formations relais⁹ afin de favoriser l'insertion des nouveaux arrivants qualifiés et formés à l'étranger au marché du travail. Cela doit bien sûr se faire en concertation avec les instances concernées notamment les ordres professionnels. Il serait par exemple particulièrement judicieux de mettre sur pied une formation relais pour les enseignants formés à l'étranger et qualifiés dans leurs pays d'origine. Cela contribuerait à atténuer la pénurie d'enseignants plus rapidement dans le Nord.

⁹ <https://www.ontario.ca/fr/page/apprentissage-des-adultes-programme-de-formation-relais-de-lontario>

Planification des programmes

Note : L'Université de Moncton compte 5 000 étudiants, 176 programmes (dont 40 maîtrises et 7 doctorats) et environ 400 professeurs à plein temps (dont 315 à Moncton, 50 à Edmundston et 35 à Shippagan). Cette section suppose que l'UMN atteigne au minimum une taille équivalant à la moitié de Moncton dans un premier temps, donc environ 150 professeurs à temps plein et une population étudiante égale à 2 500 personnes. Avant son naufrage, l'Université Laurentian comptait déjà environ 130 professeurs à temps plein qui enseignaient en français. Il est donc réaliste d'imaginer qu'avec des efforts promotionnels efficaces, une nouvelle université canadienne de langue française située en région éloignée n'aura aucun mal à faire mieux qu'une institution où l'ensemble des services de langue française étaient le parent pauvre dans tous les domaines de son modèle organisationnel. Le texte qui suit est basé sur ces estimations.

La reconstruction universitaire à Sudbury constituera un effort de longue haleine, qui devra s'étaler sur une période de 25 à 50 ans, ce qui exige donc un travail de planification sur deux échéanciers. À court et moyen terme, il s'agira de définir la transition accompagnant la fin du bilinguisme et le démarrage de l'Université du Moyen Nord, disons d'ici 2030 ; à long terme, il faudra enclencher le développement et l'expansion de l'UMN, sur les vingt années suivantes et plus.

La question des transferts de programmes

L'incapacité des dirigeants de la Laurentian à comprendre le concept de contexte minoritaire et à financer adéquatement les programmes en français, ainsi que la faillite de l'Université Laurentian à son obligation morale de maintenir des programmes en français dans les disciplines les plus essentielles pour la communauté franco-ontarienne, amènent la communauté franco-ontarienne à revendiquer le transfert à l'Université du Moyen Nord de ce qui reste des programmes en français à l'Université Laurentian.

La question des nouveaux programmes

De par la charte conférée à l'Université de Sudbury par l'Assemblée législative de l'Ontario en 1914, l'Université du Moyen Nord aura la possibilité de créer tous les programmes, les cours, les facultés et de prendre toutes les décisions nécessaires à son plein épanouissement.

De par la charte conférée à l'Université de l'Ontario français par l'Assemblée législative de l'Ontario en 2017, l'UOF peut ouvrir un campus à Sudbury pour y constituer l'Université du Moyen Nord et y créer tous les programmes, les cours, les facultés et de prendre toutes les décisions nécessaires à son plein épanouissement.

De par la charte conférée à l'Université de Hearst par l'Assemblée législative de l'Ontario en 2022, l'Université de Hearst peut ouvrir un campus à Sudbury pour y constituer l'Université du Moyen Nord et y créer tous les programmes, les cours, les facultés et de prendre toutes les décisions nécessaires à son plein épanouissement.

Quelle que soit la route suivie, la possibilité de création d'une université de langue française à Sudbury existe bel et bien, il ne manque que la volonté politique pour ce faire.

Facultés et programmes

Le Tableau 2 présente le projet de mise en œuvre des programmes de l'Université du Moyen Nord, en tenant compte des besoins exprimés par les communautés lors des nombreuses consultations qui ont eu lieu dans les dernières décennies. La chronologie présentée à la toute fin de ce rapport résume une partie des engagements pris par la francophonie ontarienne, sans pouvoir être exhaustive. Dans ce tableau, les programmes en italique sont ceux qui ont été supprimés par l'Université Laurentian début avril 2021 (Annexe 3 pour la liste complète des suppressions, y compris les quelques programmes en anglais). L'Université du Moyen Nord devra ouvrir le plus rapidement possible des programmes de doctorat, en commençant par le transfert du doctorat en Sciences humaines, le seul disponible en français, en ce moment offert à l'Université Laurentian.

L'échéancier de l'ouverture des programmes de l'UMN ne dépend pas de la communauté, mais de la volonté politique des dirigeants de la province de l'Ontario et du gouvernement du Canada. La crise actuelle de l'éducation supérieure en Ontario français appelle à des actions rapides pour la mise sur pied de l'UMN.

Tableau 2 – Planification des programmes de l'Université du Moyen Nord

	Faculté des arts et des sciences	Faculté de la santé	Faculté de gestion	Faculté d'éducation
2022 à 2027	<ul style="list-style-type: none"> - Anthropologie - <i>Beaux-Arts</i> - Droit - <i>Économie</i> - <i>Français langue seconde</i> - <i>Français : littérature</i> - <i>Études classiques</i> - <i>Études des femmes et du genre</i> - <i>Études religieuses</i> - <i>Géographie</i> - <i>Histoire</i> - <i>Langues modernes</i> - <i>Linguistique</i> - <i>Musique</i> - <i>Philosophie</i> - Psychologie - <i>Science politique</i> - Sociologie - <i>Théâtre</i> - Biologie - Chimie et biochimie - <i>Informatique</i> - <i>Mathématiques</i> - <i>Physique</i> - <i>Sc. de l'environnement</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Kinésiologie et psychologie du sport - <i>Sages-femmes</i> - Santé publique - Sciences infirmières* - Service social* Certificat en intervention auprès des femmes* 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Gestion des ressources humaines</i> - <i>Marketing</i> - <i>Programmes Co-op</i> BAA Général BAA : Comptabilité Entreprenariat Finance Gestion internationale Certificat en planification financière* 	<ul style="list-style-type: none"> Éducation Baccalauréat Maitrise
2028	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Génie chimique, mécanique, minier</i> - <i>Traduction</i> Certificats : Études des Premiers Peuples Administration publique* <i>Journalisme et communications</i> - Doctorat en sciences humaines 	<ul style="list-style-type: none"> - Gérologie - MA Orthophonie - Médecine MD 	<ul style="list-style-type: none"> - BAA Gestion des opérations - MBA - Doctorat Certificat en entreprenariat* 	<ul style="list-style-type: none"> - Doctorat ? - À déterminer
2030 à 2035	<ul style="list-style-type: none"> - Droit (JD) - Droit (JD) et MBA conjoints et autres 	À déterminer	MBA et Droit (JD) conjoints et à déterminer	À déterminer

*Programmes offerts en ligne ou sous forme concentrée et/ou hybride. Le certificat en planification financière a récemment été rétabli par l'Université Laurentian.

Programmes en arts, sciences sociales, sciences, santé, éducation et gestion

Programme de tronc commun (programme fondamental) en sciences sociales

Les programmes de sciences sociales débiteront par 60 crédits de cours de tronc commun pour les deux premières années, avec spécialisation en 3^e et 4^e année. Ces cours correspondent au concept de programme fondamental commun à plusieurs universités dans les arts et les sciences sociales. Il a été proposé et discuté à plusieurs reprises par le corps professoral francophone dans le cadre du Conseil de l'enseignement en français à l'époque de l'Université Laurentienne (Dorais, 2011). Les propositions qui suivent s'inspirent ainsi de l'esprit des discussions antérieures et demeurent sujettes à modification. L'idée fondamentale demeure cependant la même, la nécessité de former aux savoirs généraux à l'intérieur et entre les disciplines.

Tableau 3 - Tronc commun des programmes des arts et des sciences sociales

1 ^e année	2 ^e année	3 ^e et 4 ^e année
Automne Introduction à l'anthropologie (3 cr.)	Introduction à la sociologie (6 cr.)	Spécialisation
Hiver Introduction à la psychologie (3 cr.)		
Automne Antiquité et Moyen Âge (3 cr.)	Automne Époques Moderne et contemporaine (3 cr.)	
Hiver Politique canadienne (3 cr.)	Hiver Séminaire d'intégration : Problèmes sociaux contemporains (3 cr.)	
Automne Logiciels (3 cr.)	Automne Arts et société (3 cr.)	
Hiver Méthodes quantitatives (3 cr.)	Hiver Sciences et société (3 cr.)	
Automne Français I (3 cr.)*	Introduction à la philosophie (6 cr.)	
Hiver Français II (3 cr.) ou III (3 cr.)		
Premiers Peuples : Histoire, droit et politique (6 cr.)	Automne Histoire du Canada (3 cr.)	
	Hiver Histoire de l'Ontario français (3 cr.)	

*Il y aura possibilité d'exemption du cours Français I suite à un test de compétence linguistique en début de trimestre. Dans ce cas, il sera possible de prendre Français II et III comme série de cours obligatoires de langue française. Il est possible que ces cours doivent être pris en partie en deuxième année.

Descriptions des cours obligatoires de tronc commun en arts et en sciences sociales

Les descriptions, à titre indicatif, des cours de tronc commun des programmes des arts et des sciences sociales figurent à l'Annexe 2 de ce rapport. Ces descriptions représentent une innovation par rapport aux programmes préexistants, c'est pourquoi elles sont précisées dans ce document. À noter que, dans le cas des autres facultés, chaque programme comprend un nombre établi et reconnu de cours spécifiques au programme ou à la faculté. Le comité n'a donc pas jugé utile d'alourdir ce document en recopiant les descriptions de programmes existantes.

L'intégration et la création de programmes de sciences

Les programmes de sciences offerts au moins partiellement en français sont la biochimie, la chimie, les sciences de l'environnement, les mathématiques et l'informatique. À noter aussi que des nouvelles spécialisations pourraient faire l'objet d'intérêt dans des domaines comme la cybersécurité, les jeux vidéo et l'intelligence artificielle. Ces domaines génèrent beaucoup de nouvelles professions exigeant des formations de plus en plus poussées. Il pourrait exister des possibilités de liens entre les chercheurs en logique (philosophie) et en intelligence artificielle.

Si l'intégration des programmes offerts en français par la faculté des sciences de l'Université Laurentian devrait aller de soi, il faut aussi reconnaître qu'il faudra, dans les premières années, trouver un terrain d'entente avec cette institution afin d'utiliser ses locaux, notamment les laboratoires de recherche des professeurs, ainsi que les laboratoires d'enseignement situés dans le complexe des sciences. De plus, il serait souhaitable et probablement nécessaire de maintenir une coopération entre les deux institutions en ce qui concerne les accréditations de certains programmes de maîtrise et de doctorat.

Suite à la fermeture du département de physique, le sort des laboratoires semble être en suspens. Il est envisageable que certains laboratoires de physique puissent voir leur contenu transféré à l'Université du Moyen Nord. Certains membres francophones du corps enseignant ont été embauchés par le SNOLAB et sont donc demeurés à Sudbury, pour le moment.

En ce qui concerne l'informatique, certaines grandes entreprises fournissent de l'équipement de laboratoire aux institutions universitaires. Des pourparlers avaient notamment eu lieu dans ce sens avant que n'advienne la fermeture du campus de l'Université Laurentian à Barrie.

La question des programmes de génie pose également un problème lié à un nécessaire partage des bâtiments utilisés par l'École Bharti – notamment l'édifice des Sciences II et l'édifice Cliff Fielding, qui abritent des laboratoires et du matériel de recherche.

Les programmes de la Faculté de la santé

Les programmes de la faculté de la santé ont pour point commun d'être des programmes accrédités par des ordres professionnels. Ces programmes sont ainsi soumis à des règles nationales sous la supervision de leur ordre professionnel respectif, dont une des normes

spécifiques est d'être enseigné dans un cadre universitaire, où la recherche appuie l'enseignement. Les cours requis pour compléter ces programmes sont très règlementés, ordonnés et soumis à des normes particulières, appuyées sur des règles éthiques et déontologiques strictes et contraignantes. Personne ne voudrait d'une infirmière, d'une orthophoniste ou d'une travailleuse sociale dont la formation n'aurait été strictement et rigoureusement supervisée, conformément aux meilleures pratiques de la profession.

C'est pourquoi ces programmes sont soumis à une offre de cours très particulier, que ces cours ne sont pas accessibles à l'ensemble de la population étudiante, que leurs critères de réussite ne sont pas nécessairement les mêmes que pour d'autres programmes. De même, ces programmes sont généralement accompagnés de stages pratiques, eux-mêmes encadrés par leurs propres règles. C'est pourquoi les coûts de financement de ces programmes sont parfois supérieurs aux coûts des programmes d'autres facultés.

Mais ces programmes requièrent tout de même l'accès à certains cours offerts dans la faculté des arts et des sciences. C'est le cas de cours de sociologie et de psychologie pour les programmes de sages-femmes et de service social, de cours de biologie et de chimie pour les programmes d'infirmières et de sages-femmes, de cours de psychologie et de linguistique pour le programme d'orthophonie ou des cours de psychologie et de chimie pour le programme de kinésiologie.

Ces programmes sont regroupés dans une faculté de la santé à cause de leur objet, mais également à cause de leur mode de règlementation. Ce sont, dans un langage autrefois commun, des écoles professionnelles orientées sur le bien-être et les soins de la personne.

Les programmes de la Faculté de gestion

Les programmes de Baccalauréat en administration des affaires font l'objet d'une accréditation semblable à celle des autres programmes de l'Université, ainsi que d'accréditations internationales, celles des Écoles de gestion européennes (EPAS). De plus, le programme de comptabilité est évalué par l'ordre des comptables professionnels (CPA) de l'Ontario.

La faculté de gestion de l'UMN devrait aussi devenir membre partenaire du Centre régional des affaires du Grand Sudbury tout comme les autres institutions postsecondaires de la ville. Ainsi, elle aura sa place à la table des membres du Centre afin de promouvoir ses projets, sa population étudiante, et la gestion en français. Ce partenariat est important pour conserver un lien avec le milieu des affaires de Sudbury et pour offrir des opportunités de consultation aux étudiants. Il est également important que la faculté de gestion de l'UMN s'assure d'établir le même genre de partenariat avec les autres centres d'affaires et les organismes similaires dans le Nord de l'Ontario (Timmins, North Bay, Rivière-des-français, Mattawa, Dubreuilville et autres).

Le programme de Planification Financière est unique en français au Canada, il est offert entièrement en ligne, ce qui donne aux étudiants la possibilité d'obtenir un certificat en Planification Financière, un avantage sur le marché du travail. Cela permet aux étudiants d'être employables plus rapidement, d'avoir besoin de moins de formation de la part des employeurs et

d'obtenir plus rapidement de l'avancement dans leur carrière. La pertinence de ce programme se mesure aussi au fait qu'il attire des étudiants du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs au Canada.

Le Baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.) en Marketing et le programme en Gestion des ressources humaines (B.A.A.) débouchent sur la direction d'entreprise, la comptabilité, la gestion des ressources humaines, le marketing et la finance. Ils devront être mis sur pied ainsi qu'un Baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.) Général dès le démarrage de l'UNM tout en ajoutant dès que possible les autres programmes encore offerts par l'Université Laurentian.

L'ensemble des programmes de gestion permet non seulement de répondre aux besoins de développement socioéconomique de la région, mais il permet aussi d'attirer un nombre croissant d'étudiants venus d'Europe, d'Afrique et de l'Océan Indien. À l'automne 2019, la faculté de Gestion comptait 110 étudiants inscrits aux divers programmes de B.A.A. offerts en français, dont 37 (33,7% du total des inscriptions) en provenance de 13 pays différents.

Les perspectives de succès et de croissance des programmes en gestion sont grandes. Il est important de garder en tête qu'au Canada, 17% de l'emploi se trouve présentement dans le domaine de la gestion. Cette proportion devrait donc normalement se retrouver dans les inscriptions étudiantes de l'UMN. Notons aussi que plusieurs membres du corps professoral de la faculté de gestion de l'Université Laurentian supervisaient déjà depuis longtemps des thèses de doctorat auprès d'autres institutions et parfois même dans le cadre du doctorat existant en sciences humaines. Le développement d'un programme de doctorat en gestion devrait donc être appuyé dans un horizon rapproché.

D'ici 2025, ou le plus tôt possible, il serait important de mettre sur pied un programme de MBA de langue française, probablement sous forme hybride (cours en classe et cours en ligne), de même que des programmes de B.A.A. en gestion des opérations, ainsi qu'un certificat en entrepreneuriat, en ligne, qui pourrait être ouvert à l'ensemble de la population étudiante des universités. Un certificat de ce type sera particulièrement utile à toutes les personnes diplômées désireuses de posséder leur propre entreprise, même dans le cas de celles ayant un emploi salarié désireuses de recevoir un revenu d'appoint. Enfin, à l'horizon 2030, il serait raisonnable d'envisager une combinaison possible entre deux diplômes professionnels très prisés, le MBA et le JD qui sera créé dans la seule faculté de droit du Nord (celle de Lakehead étant spécialisée dans le domaine des Premiers Peuples).

La Faculté d'éducation et ses programmes

La faculté d'éducation est d'une importance primordiale dans le processus de reproduction d'une communauté culturelle, en particulier dans une communauté en milieu minoritaire qui compte également sur l'immigration pour s'épanouir et se consolider. La formation scolaire assure non seulement la transmission de la langue commune à tous, mais aussi les paramètres culturels, elle transmet l'histoire de la communauté, elle tisse les liens sociaux de la prochaine génération et les mécanismes nécessaires afin de « faire communauté », en intégrant les nouveaux arrivants au tissu social à maintenir, à enrichir et à reproduire.

La formation des maîtres doit ainsi non seulement s'appuyer sur l'existence de solides programmes de matières enseignables, elle doit non seulement assurer l'enseignement à tous les niveaux scolaires, elle doit aussi former des maîtres pour assurer la présence d'un corps professoral suffisant dans tous les recoins du territoire, y compris donc dans les régions éloignées du centre de formation et elle doit le faire dans la sensibilité interculturelle. C'est souvent dans ces régions que le personnel enseignant manque encore plus qu'ailleurs.

Le « Rapport sur la pénurie des enseignantes et des enseignants dans le système d'éducation en langue française de l'Ontario¹⁰ », aborde de front la question de la pénurie d'enseignants et d'enseignantes dans le réseau franco-ontarien. En tout et partout, depuis la réforme du programme d'éducation de 2015, le réseau francophone d'éducation produit 500 enseignants par année, alors qu'il en requiert environ 1 050. Le manque de personnel se traduit immédiatement par un accroissement important du nombre de personnes qui enseignent à partir de permissions spéciales, ce qui nuit à la qualité de l'enseignement et à la résilience du réseau. Ce déficit accumulé provoque un grand stress sur tous les milieux scolaires francophones de la province : ce stress fait augmenter les démissions, avec pour corolaire une aggravation de la pénurie de personnel. C'est pourquoi nous appuyons les 13 recommandations prioritaires du **groupe de travail**, ainsi que leurs 21 recommandations accessoires pour endiguer cette pénurie de personnel.

Nous proposons de former les maîtres aux quatre cycles d'enseignement : le cycle primaire (maternelle à la 3e année), le cycle moyen (4e à la 6e année), le cycle intermédiaire (7e à la 10e année) et le cycle supérieur (11e et 12e année). Cela ne veut cependant pas dire que la formation des maîtres doive suivre la forme actuelle telle qu'elle existe à l'Université d'Ottawa et à l'Université Laurentian, où la formation est organisée par cursus de spécialisation distinct dans deux cycles [primaire / moyen (maternelle à 6e année), moyen / intermédiaire (4e à 10e année) et intermédiaire / supérieur (7e à 12e année)]. Il serait de fait envisageable de former les maîtres à partir d'un tronc commun, où la spécialisation aux divers cycles s'acquerrait à la fois par les stages et par des cours de spécialisation au long du parcours de deux ans. Cela rendrait la formule d'enseignement plus efficace, plus flexible et moins onéreuse.

Nous reconnaissons aussi la nécessité de déployer les moyens requis pour assurer la présence de formateurs dans toutes les sous-régions du territoire. Cela implique une formation flexible, y compris par des moyens technologiques et des formats hybrides d'enseignement. Cela implique également des formules de stages flexibles, y compris avec des options de subventions au transport et au logement des stagiaires pour les régions éloignées. Cela permettra d'associer les plus petits centres de régions éloignées à la formation. L'École de médecine du Nord de l'Ontario le fait déjà dans son domaine.

La formation des maîtres doit également dispenser un programme de maîtrise destiné à la formation des cadres. Là aussi, les formules d'enseignement doivent être flexibles et adaptées aux besoins des membres des régions.

¹⁰ Ce rapport a été rédigé conjointement par un **groupe de travail** représentant des membres de l'Association des Enseignantes et des Enseignants Franco-Ontariens (AEFO), de l'Association des Conseils Scolaires des Écoles Publiques de l'Ontario (ACÉPO), de l'Association Franco-Ontarienne des Conseils Scolaires Catholiques (AFOCSC) et du Ministère de l'Éducation de l'Ontario (MÉO), il a été déposé au ministère en janvier 2021.

Nous notons que la page 18 du *Rapport sur la pénurie des enseignantes et des enseignants* comporte des objectifs précis de financement du secteur postsecondaire afin de mettre en œuvre ses recommandations : 9,72 millions de dollars pour 2021-2022, 13,57 millions pour 2022-2023, 14,89 millions pour 2023-2024, 16,62 millions pour 2024-2025 et 17,05 millions pour 2025-2026. Les détails de ces dépenses apparaissent aux pages 98 à 100 du rapport de janvier 2021¹¹.

L'évaluation périodique de la qualité des programmes universitaires

Il est important de rappeler que, dans les universités canadiennes, tous les programmes font obligatoirement l'objet d'une évaluation qualitative tous les cinq à sept ans. Ce processus d'assurance de la qualité est mandaté par un cadre d'assurance de la qualité adopté par toutes les universités financées à l'aide de fonds publics de l'Ontario. Le Conseil des vice-recteurs à l'enseignement et à la recherche de l'Ontario (CVRERO) a créé le Conseil des universités de l'Ontario sur l'assurance de la qualité (ou Conseil de la qualité). La tâche du Conseil de la qualité est d'assurer aux parties prenantes concernées (population étudiante, corps professoral, administrateurs, autres établissements d'enseignement ailleurs dans le monde, employeurs, gouvernements et grand public) que les programmes du premier cycle et des cycles supérieurs des universités de l'Ontario répondent à des normes élevées de qualité. Le Conseil est indépendant des universités et des gouvernements. Néanmoins, en le créant, le CVRERO a affirmé que les normes d'enseignement, l'assurance de la qualité et l'amélioration des programmes relèvent en premier lieu des universités elles-mêmes. C'est le sénat de l'Université qui est responsable des programmes et de leur évaluation.

Les programmes professionnels (par exemple les programmes de service social, de sciences infirmières, de sages-femmes, de radiologie, ou des disciplines de l'administration comme la gestion, la finance, le marketing, la comptabilité ou la gestion des ressources humaines) sont accrédités par des organismes externes selon des normes provinciales, nationales ou internationales qui dépassent généralement les normes internes du processus d'assurance de la qualité. Cependant, dans tous les cas, les processus périodiques d'évaluation des programmes comprennent obligatoirement la présence active d'évaluateurs externes au département concerné et externes à l'université évaluée. Dans certains cas, comme la faculté de gestion, l'évaluation comprend des évaluateurs étrangers provenant d'au moins deux continents en dehors des Amériques.

¹¹ « Selon la présidente de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO), Anne Vinet-Roy, l'enveloppe de 12 millions de dollars sur quatre ans proposée par le Ministère de l'éducation de l'Ontario serait « bien loin des 87 millions sur cinq ans » préconisés par le groupe de travail ». (TFO, 17 juin 2021).

Structure de la recherche à l'Université du Moyen Nord

L'un des rôles importants d'une administration universitaire en 2022 est d'appuyer le corps professoral dans ses demandes de subventions de recherche auprès des trois conseils¹² et des autres sources de financement. Il est donc essentiel de prévoir un bureau d'appui à la recherche qui devra comprendre au minimum un poste de direction de la recherche à plein temps occupé par un chercheur chevronné et un poste de secrétariat de direction chargé de gérer les dossiers de recherche et d'apporter un appui aux membres du corps professoral et aux départements qui doivent gérer un comité départemental d'éthique de la recherche. La direction de la recherche aura, comme dans toute université, l'obligation d'instaurer et de gérer les activités du Comité d'éthique de la recherche de l'Université.

¹² Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) sont des organismes fédéraux de financement de la recherche qui encouragent et appuient la recherche, la formation en recherche, le transfert de connaissances et l'innovation au Canada. https://www.science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h_97610.html

Services étudiants et frais d'inscription

Résumé : Cette section du rapport compare le coût des études à Sudbury et à Toronto en utilisant les droits d'inscription perçus par les institutions existantes : la Laurentian à Sudbury, l'Université de l'Ontario Français (UOF) et University of Toronto à Toronto. Les calculs du tableau 4 montrent que le coût des études de premier cycle est de 20 850\$ par année universitaire (8 mois) passée à Sudbury pour la population étudiante canadienne. Le coût équivalent à Toronto est de 32 974 \$. Pour les étudiants étrangers, les frais de scolarité pour 8 mois d'études s'élèvent à 53 874 \$ à l'U.O.F. et à 85 545 \$ à l'Université de Toronto tandis qu'ils sont de 40 810 \$ à Sudbury. En conclusion, la valeur d'épargne de quatre ans d'études (huit mois par an) à Sudbury est de 48 496 \$ pour les étudiants de l'Ontario et de 52 256 \$ à 178 940 \$ pour les étudiants internationaux.

Le fait d'attirer une population étudiante régionale et internationale pose la question des services qui seront offerts, des bourses proposées et des frais d'études qui seront exigés. À ce titre, il est important de tenir compte des frais exigés par la concurrence indirecte de l'UMN. Il faut aussi comparer avec les frais exigés par les autres universités dans la région et ailleurs, notamment à Toronto pour ce qui est des étudiants étrangers. À noter cependant que l'UOF de Toronto a choisi d'offrir presque uniquement des programmes qui n'entrent pas en concurrence avec ceux des autres universités, selon son annuaire courant : « Les premiers programmes d'études développés à l'UOF sont uniques. Plutôt que de se confiner aux disciplines traditionnelles, ils abordent de façon transdisciplinaire les grands enjeux de société et développent les compétences requises pour y répondre, en misant sur les forces de la région torontoise et de l'économie ontarienne ».

Le tableau suivant présente les différences de frais de scolarité entre l'Université Laurentian et deux universités situées au centre-ville de Toronto (l'UOF est située sur l'angle de la rue Lower Jarvis et Queen's Quay). Si l'UOF exige de la population canadienne les mêmes droits de scolarité que les autres universités, selon son annuaire elle a choisi de les porter à 27 000 \$ pour les étudiants étrangers, alors que l'Université Laurentian exige 25 960 \$ et l'Université de Toronto 58 671 \$.

Si l'on examine la différence des coûts du logement et des autres frais, en ajoutant les 2 000 dollars de frais accessoires exigés par chaque université et le coût du matériel de cours en plus des droits de scolarité, nous arrivons à des coûts approximatifs, pour des études de premier cycle de 20 850\$ par année universitaire (8 mois) passée à Sudbury pour la population étudiante canadienne. Le coût équivalent à Toronto est de 32 974 \$, mais il est, à Toronto, de 53 874 \$ à l'UOF et de 85 545 \$ à l'Université de Toronto pour la population étudiante internationale, cette même population ayant des coûts de 40 810 \$ à Sudbury sur 8 mois. En conclusion, la valeur d'épargne de quatre ans d'études à Sudbury est de 48 496 \$ au tarif d'études canadien et de 52 256 \$ à 178 940 \$ au tarif international de la Laurentian. L'UMN pourrait donc réduire ses frais d'inscription pour les étudiants étrangers par rapport à l'UOF et l'Université Laurentian, sans pour autant chercher à concurrencer l'UOF sur ce terrain. De toute façon, les deux institutions ne devraient pas être perçues comme étant concurrentes.

Tableau 4 - Comparaison des frais d'inscription et des coûts annuels des études à Sudbury et à Toronto pour la population étudiante du Nord et pour les étudiants internationaux

Frais d'études universitaires 21-22 & de logement	Toronto UOF et U. of Toronto	Sudbury	Différences de coût à Sudbury 8 mois
Inscription au premier cycle* – résidents Ontario Canada hors province Étrangers Architecture - Canadiens	U. of Toronto UOF 6 100 \$ 6 100 \$ 6 100 \$ 6 100 \$ 58 671 \$ 27 000 \$ 6 100,00 \$ n.d.	(Laurentian) 6 000,30 \$ 6 180,50 \$ 25 960 \$ 9 709 \$	Écarts (avantageux) (99,70 \$) + 80,50 \$ (32 711 \$) + 3 609 \$
Inscription maîtrise (Canadiens)	De 8 370 \$ à 46 270 \$ (Pharmacie 59 880 \$)	8 581,95\$ à 17 277,40 \$	Généralement plus avantageux
Inscription doctorat	7 980 \$	8 581,95 \$ tarifé à 2 860,65\$ par trimestre de 4 mois	+ 601,95 \$
Frais accessoires, manuels et matériel de cours	3 500 \$	3 300 \$	0 \$
Logement	Toronto	Sudbury	Avantage annuel d'étudier à Sudbury (8 mois)
Résidence universitaire 1 ^{er} sept.- 30 avril (A Toronto, très peu d'étudiants peuvent obtenir une chambre en résidence)	Simple : De 8 883 \$ à 9 911 \$ 6 500 \$ minimum plus plan alimentaire 5 250 \$ à 6 550 \$ Total (simple): 14 133 \$ à 16 411 \$	Simple : De 6 510 \$ à 9 846 \$ Double : De 5 460 \$ à 7 475 \$ Total simple avec plan alim. : 10 486\$ à 15 114\$	(2 373 \$) (1 040 \$) (3 647 \$) (1 297 \$)

Frais d'études universitaires 21-22 & de logement	Toronto UOF et U. of Toronto	Sudbury	Différences de coût à Sudbury 8 mois
En centre-ville – appartement avec 1 chambre	2 300 \$ par mois en moyenne 18 400 \$ sur 8 mois	995 \$ à 1400 \$ par mois plus services publics Moyenne : 1 200\$ par mois 9 600\$ 8 mois	(1100 \$ par mois - 8 800 \$ sur 8 mois)
Studio en centre-ville	1 800 \$ par mois en moyenne 14 400 \$ sur 8 mois	700 \$ par mois plus services publics 5 600 \$ 8 mois	(1 100 \$ par mois ; 8 800 \$ sur 8 mois)
Eau – chauffage – électricité / mensuel	100 \$ 800 \$ 8 mois	100 \$ par mois 800 \$ 8 mois	0 \$
Téléphone – internet mensuel	150 \$ 1 200 \$ 8 mois	150 \$ par mois 1 200 \$ 8 mois	0 \$
Assurance locataire obligatoire	350 \$ par an	350 \$ par an	0 \$
Transport urbain mensuel	128 \$ (1 024 \$ 8 mois)	Inclus dans les frais accessoires	0 \$
Transport vers Toronto (Aller-retour)	400 \$ x 4 : 1 600 \$ (entre 800 et 1200 km aller-retour par voyage)		(1 728 \$)
Alimentation (coût mensuel)	500 \$ par mois 4 000 \$ sur 8 mois	450 \$ par mois 3 600 \$ sur 8 mois	(400 \$) Le coût des produits alimentaires à Sudbury est en moyenne inférieur de 10 % aux prix de Toronto ¹³

¹³ Source : https://www.numbeo.com/cost-of-living/compare_cities.jsp?country1=Canada&city1=Sudbury&country2=Canada&city2=Toronto site consulté le 3 avril 2022

Frais d'études universitaires 21-22 & de logement	Toronto UOF et U. of Toronto	Sudbury	Différences de coût à Sudbury 8 mois
Coût total au premier cycle sur 8 mois	Canadiens 32 974 \$ Internationaux : U. of T. 85 545 \$ U.O.F. 53 874 \$	Canadiens 20 850 \$ Internationaux 40 810 \$	Écart de 12 124 \$ par année universitaire de 8 mois pour les Canadiens et de 13 064 \$ à 44 735 \$ pour les étudiants internationaux

*Programmes des arts et des sciences seulement. Les frais sont plus élevés en Génie, en Gestion en Architecture et en Informatique. En plus de l'inscription, les universités exigent entre 1 800 et 2 000 \$ de frais accessoires incluant les assurances et l'usage de services auxiliaires sur le campus (associations étudiantes, activités récréatives et sportives, assurances santé et autres). Certains cours exigent aussi des frais d'activités.

Les chiffres utilisés pour les calculs sur 8 mois apparaissent en caractères gras dans le tableau.

Partenariats

L'Annexe 5 présente les tendances de l'emploi dans les districts de Sudbury et Manitoulin. Les attitudes respectives des employeurs et des jeunes diplômés sont contrastées : il existe des tensions portant sur les salaires, les horaires de travail, l'équilibre travail – vie privée et les compétences reliées à l'employabilité. S'il serait prématuré de prétendre pouvoir définir l'ensemble des partenariats que devrait développer l'Université, il est bien clair qu'elle va évoluer au fil des mois et des années à venir dans un contexte où elle doit s'insérer le plus harmonieusement possible. L'UNM devra aussi faciliter l'insertion de ses diplômés dans les milieux du travail du Nord à la recherche de personnel bien formé. C'est la condition du succès, notamment pour ce qui est de faire revenir à Sudbury la population étudiante déjà lancée dans des études à Ottawa, à Toronto, ou ailleurs. Beaucoup de parents n'envisagent même plus de garder leurs adolescents à Sudbury, mais sont conscients du fait que 85% des emplois de 2022 exigent une formation universitaire, plus rarement collégiale. Cette proportion aura probablement encore augmenté d'ici 2025 ou 2026, quand les élèves actuellement en 12^e année termineront un premier diplôme universitaire.

On a constaté un intérêt de la part du milieu de l'éducation envers la création d'une antenne universitaire de langue française dans la région de Thunder Bay, afin de répondre aux besoins en formation des maîtres. Ce moyen d'intégration particulier de la région de Thunder Bay au reste de la région du Moyen Nord devra être exploré plus en profondeur. Les collaborations en matière de recherche et le partage d'infrastructures font partie des possibilités à examiner.

Exemples de possibilités : Proposition pour l'intégration du secteur artistique d'expression française de la région du Grand Sudbury et Nord-Est aux programmes du secteur postsecondaire (applicable aux collèges comme aux universités)

L'exemple qui suit vise seulement à montrer qu'il est souhaitable et possible de réaliser un amarrage des études postsecondaires à tous les niveaux avec le milieu du travail. Dans le cas des étudiants universitaires, les employeurs auront l'occasion d'engager la population étudiante dans des activités compatibles avec leur niveau d'études et leurs capacités intellectuelles. Rappelons que les neuf compétences pour réussir identifiées depuis plus de dix ans sont : la lecture, la rédaction, le calcul, les compétences numériques, la communication, la collaboration, la résolution de problèmes, l'adaptabilité et la créativité et innovation¹⁴.

Cette proposition concerne l'ensemble du milieu artistique, visuel, arts de la scène et autres formes d'expression. Mis à part des programmes en arts (théâtre, littérature) naturellement reliés à ce milieu, il est important d'inclure d'autres domaines qui ont une relation directe ou indirecte avec le milieu artistique. Par exemple, le fait d'impliquer les programmes d'une école d'architecture donnera à certains artistes l'occasion de travailler avec de futurs architectes, qui apprendront à intégrer un volet artistique dans leurs conceptions (murales intérieures et extérieures par exemple). L'intégration avec des programmes de gestion en administration, en marketing, en finance, en entrepreneuriat et en gestion des ressources humaines ne pourra

¹⁴ <https://www.canada.ca/fr/services/emplois/formation/initiatives/competence-reussir/comprendre-individus.html>

qu'aider toutes les organisations artistiques et les artistes à appliquer de saines méthodes de gestion.

Cette proposition prend en compte le fait que désormais les universités sont évaluées en partie sur le volet pratique des programmes d'études proposés aux étudiants dans l'ensemble des facultés.

Concevoir des ententes d'expérience du milieu artistique pour la population étudiante

Cette idée est probablement une forme recyclée de ce qui existe peut-être déjà sous d'autres formes. Imaginons quelques projets-pilotes qui pourraient servir de modèle pour des ententes à long terme.

Il est clair que les responsables des ententes cadres devront être des dirigeants des institutions concernées. Par contre, les projets précis émaneront des interactions entre organismes artistiques et départements ou programmes universitaires.

Variété de stages : du temps partiel non rémunéré au temps plein rémunéré

Idéalement, une fois rodés les modes de collaboration, il serait souhaitable d'avoir des ententes cadres à long terme, donc au moins 5 ans, ou même dix ans. Ces ententes porteraient sur des activités conjointes précises impliquant des stages crédités pour les étudiants des programmes ciblés, soit de courte durée (4 mois ou un semestre universitaire, valeur de 3 crédits), ou de longue durée (8 mois ou deux semestres universitaires, valeur de 6 crédits). Cela permettrait de créer (éventuellement) un volet Co-op dans certains programmes, permettant à des étudiants d'effectuer un an de stage au sein d'un diplôme de 4 ans. Dans ce dernier cas, les stages devraient être rémunérés, alors que pour un stage crédité mais non rémunéré les participants n'auraient pas à effectuer plus d'un certain nombre d'heures auprès de l'organisme artistique.

Projets ponctuels au sein de cours universitaires

Sur une base plus éphémère, des projets ponctuels à l'intérieur de cours universitaires ont toujours fait partie des modes de collaboration entre la faculté de gestion et plusieurs organismes artistiques de Sudbury (Salon du Livre, Carrefour Francophone, TNO et bien d'autres). Il est probable que bien d'autres possibilités informelles de ce type continueront d'exister.

Incubateur de PME artistiques

On peut aussi imaginer d'autres activités conjointes qui pourraient, par exemple, créer un incubateur de PME artistiques qui serait logé Place des Arts ou auprès d'un organisme artistique membre ou non. Des professeurs et des étudiants des années supérieures pourraient intervenir comme conseils des entrepreneurs dans cet incubateur. Il ne serait pas forcément nécessaire d'affecter un espace précis à cet incubateur, mais plutôt d'utiliser un espace généralement peu fréquenté. Cet incubateur pourrait être sous la responsabilité d'un des organismes artistiques ou bien de la Place des Arts. Il est possible que ce soit un moyen d'obtenir des financements provenant d'enveloppes traditionnellement accessibles aux entreprises.

Financement

Résumé : la première section décrit la dépendance des universités de l'Ontario envers les revenus générés par la dérèglementation des frais d'inscription dans le cas de certains programmes et vis-à-vis des étudiants étrangers. Parallèlement, la province se désengage de plus en plus du financement des universités. Le gel des frais de scolarité depuis 2018 accélère cette tendance. Plus précisément, la viabilité d'une université en Ontario est liée à sa capacité d'obtenir environ le quart de ses recettes auprès d'étudiants internationaux. Une seconde section analyse le rôle du financement fédéral pour les universités. On y constate que, si la recherche universitaire est financée à hauteur de près de 52% via les trois conseils fédéraux de recherche, le financement direct par le gouvernement fédéral n'était que de 40 millions en 2020-2021. La troisième section rappelle que la pérennité des services universitaires en français dans le Nord de l'Ontario dépend de la reconnaissance explicite du principe de financement pour tous les programmes dont le besoin est reconnu, quoiqu'il en coûte. Un financement suffisant de la promotion afin de recruter des étudiants francophones et francophiles au Canada comme à l'international est une condition de succès sur le plan financier.

Les frais de scolarité : principale source de financement

En Ontario, la population étudiante universitaire a pratiquement doublé entre 2000-2001 et 2020-2021, passant d'environ 275 000 à 540 000 personnes étudiantes. Dans le même temps, en dollars constants, le financement par la province est passé de 2,6 à 3,6 milliards, une hausse inférieure à 40% entre 2000 et 2020. En examinant la période de 11 ans entre 2009-2010 et 2020-2021, nous constatons une baisse du financement provincial de 9,40%. Ce manque à gagner a été remplacé par une part croissante des frais de scolarité, payés en grande partie par les familles. Ainsi, alors que le financement provincial représentait 52% du revenu total des universités de l'Ontario en 2000-2001, cette proportion n'était plus que de 31,2% en 2020-2021.

Les frais de scolarité représentaient 36,8% des revenus totaux des universités en 2000-2001 et 61% du total en 2020-2021 (65% l'année précédente, la proportion ayant baissé suite à un gel des frais de scolarité décidé par la province depuis 2018). Dans la même période, la proportion de la population étudiante internationale est passée de 4,95% à 17,41%, mais les revenus générés par les frais de scolarité facturés par les universités à la population étudiante internationale représentaient 25,9% du total du revenu du système universitaire (hors médecine) de l'Ontario en 2020-2021. Cette même année (les chiffres ont été publiés le 15 février 2022, sauf pour l'Université Laurentian), les frais de scolarité payés par les familles canadiennes représentaient 30% du revenu total des universités, donc un chiffre presque égal au financement provincial. Nous pouvons donc conclure que, pour être viable dans cette province, une université doit, en moyenne, compter sur un tiers de financement provincial, un tiers de financement par les familles ontariennes et canadiennes, et un peu plus du quart par les populations étrangères.

Les universités situées dans le Nord sont fragilisées par l'exode des jeunes

Là où le bât blesse, c'est que les universités ne sont pas à égalité, n'ayant pas toutes la possibilité de facturer des droits de scolarité élevés. La décision du gouvernement provincial de geler les frais de scolarité en 2018 a brusquement bloqué le seul moyen qu'avaient les plus petites

institutions de pallier les baisses de financement provincial. Il faut savoir qu'il existe des programmes dont les frais d'inscription ne sont pas plafonnés, surtout au niveau des études supérieures (droit, pharmacie, administration des affaires et autres). Sachant que les études supérieures sont davantage concentrées dans les plus grandes universités des centres urbains, ce sont donc les universités les plus importantes et les plus riches qui peuvent accroître leurs revenus en augmentant les tarifs de leurs programmes déplafonnés.

Si nous considérons les quatre universités du Nord qui ont publié leurs états financiers au 30 avril 2021, seule Algoma recueillait des revenus d'inscriptions d'étudiants internationaux en proportion supérieure (40,9%) à la moyenne provinciale de 25,9%. Pour l'Université Lakehead, la proportion était de 19,8%, pour Hearst, la seule institution de langue française, 11,3%, enfin Nipissing recueillait seulement 1,5% de ses recettes de la part d'étudiants internationaux. À noter qu'Algoma possède un campus satellite à Brampton, tandis que Lakehead en a créé un à Orillia.

On voit donc bien que les institutions les plus menacées sont celles situées dans des régions rurales, où l'exode de la jeunesse se fait sentir, de même que la baisse récurrente de la démographie étudiante au palier secondaire. A cela s'ajoute un mythe qui perdure, selon lequel une éducation collégiale conduirait plus facilement à un emploi. La réalité serait plutôt que certains secteurs économiques recherchent un personnel d'exécution formé en vue de professions techniques moins rémunératrices et moins bien dotées en avantages sociaux, comparativement aux professions auxquelles préparent des études universitaires. Il n'en reste pas moins que, sur l'étendue d'une carrière, le parcours universitaire conduit à des postes de responsabilités assortis de revenus plus élevés à long terme (Frenette, 2019). Une autre tendance à long terme réside dans le fait qu'en moyenne le niveau de chômage baisse avec le niveau d'éducation. Quoi que l'on fasse ou que l'on dise, la valeur supérieure d'une éducation universitaire demeure.

Financement fédéral des programmes en milieu minoritaire francophone

L'enveloppe de financement fédérale destinée aux programmes en milieu minoritaire dans les universités semble être restée stable en dollars courants depuis plus de dix ans, ce qui signifierait une baisse de valeur considérable en dollars réels. Ce qui rend la situation particulièrement complexe, c'est que le gouvernement fédéral, pour des raisons politiques, aurait une obligation d'accorder un niveau de financement similaire ou égal aux universités anglophones du Québec (McGill, Concordia et Bishop's) comparativement aux fonds fournis à des programmes en français dans le reste du Canada. La position fédérale semble aussi reliée à la législation sur les langues officielles.

Tout cela étant dit, pour 2020-2021, selon le dernier rapport du Council of Ontario Finance Officers¹⁵ (COFO, 2022), la majorité du financement fédéral versé aux universités de l'Ontario était destiné à la recherche, à hauteur de 1,86 milliard de dollars. Ce montant représentait 51,8% du total des budgets de recherche du système universitaire. Par contre, les contributions du palier fédéral aux universités s'élevaient à 40,4 millions de dollars pour 2020-2021 selon le COFO, ce

¹⁵ <http://couprod.tgtsolutions.com:94/static-reports.aspx> consulté le 5 avril 2022.

qui correspondrait aux sommes reçues par les universités de Hearst, Ottawa et York (Glendon College) pour des programmes de langue française (L'Université Laurentian n'a pas produit de documentation COFO vérifiée pour 2020-2021). Il est donc très clair que le gouvernement fédéral reste très frileux quand il s'agit de financer directement les universités.

Recommandations sur le financement

Principe de base de toute forme de financement

La nécessité de restaurer la pérennité des services universitaires en français dans le Nord de l'Ontario a été largement reconnue. Cette pérennité ne peut exister que si le principe du financement par programme dont le besoin est reconnu, quoiqu'il en coûte, est admis une fois pour toutes. Il est également impératif de financer adéquatement le recrutement étudiant afin qu'une institution francophone puisse recruter efficacement les contingents d'étudiants étrangers qui lui permettront d'équilibrer ses budgets. La dépendance des universités de l'Ontario et du Canada vis-à-vis des populations étudiantes internationales est un fait établi. Encore faut-il donner à la nouvelle institution les moyens d'assurer ce recrutement.

Implanter la nouvelle université régionale de langue française

La place de l'Université du Moyen Nord dans le réseau des universités de langue française réside dans sa vocation à devenir un centre majeur d'enseignement et de recherche universitaire de langue française dans le Nord de l'Ontario. De ce fait, ses programmes formeront la clé de voûte de l'éducation postsecondaire de langue française pour l'ensemble du Nord, de Mattawa à la frontière du Manitoba. Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'UMN pourrait attirer une population étudiante de 2 500 personnes (dont un tiers d'étudiants internationaux) avec environ 150 professeurs à temps plein, en capitalisant sur la tradition universitaire déjà établie dans la région depuis le Collège du Sacré-Cœur il y a plus de cent ans.

Parallèlement à ce qui précède, dans une phase transitoire d'une vingtaine d'années, l'UMN aura besoin de rénover des installations existantes, d'en construire de nouvelles là où il le sera nécessaire et probablement d'envisager la création d'un campus postsecondaire francophone à Sudbury dans un horizon plus ou moins lointain. L'UMN aura besoin d'un financement récurrent d'infrastructures sur une période d'une bonne vingtaine d'années, avec le gros de ce financement disponible dans les cinq premières années.

Le mode de financement des universités en Ontario

Le mode de financement des universités de l'Ontario est un ensemble complexe d'enveloppes budgétaires qui résultent de multiples réformes mises en place par les gouvernements successifs depuis de nombreuses décennies. Statistique Canada (2020) répartit par fonds les catégories budgétaires des universités : les fonds de fonctionnement général sont des fonds non affectés qui servent à financer les principales activités d'enseignement et de recherche de l'établissement, à l'exception de la recherche subventionnée ; les fonds à objectif spécifique et les fonds en fiducie ; les fonds destinés à la recherche subventionnée, aux entreprises auxiliaires (résidences

et parcs de stationnement par exemple) et aux dépenses en capital ; ainsi que les fonds de dotation (par exemple les sommes destinées à des bourses étudiantes).

Une partie du financement provincial est calculée en utilisant des unités de revenu désignées par l'acronyme anglais BIU (Basic Income Unit) – calculées en multipliant le nombre d'étudiants équivalents à temps plein (ETP) par un facteur de pondération allant de 1 à 6. Ce facteur varie selon les programmes, au désavantage des programmes du domaine des arts. Selon Leadbeater (2021), la pondération du BIU pour les étudiants de BA est de 1,0 en première année et de 1,5 pour les années supérieures, au total 5,5 sur un programme de quatre ans. Les étudiants BCom./BEd. ont une pondération de 1,5 pour toutes les années, donc 6,0 sur quatre ans. Les étudiants en sciences ont une pondération de 1,0 pour la première année et de 2,0 pour les années suivantes, donc 7,0 sur quatre ans. Les étudiants en génie et en sciences infirmières ont une pondération de 2,0 unités tout au long de l'année, soit un total de 8,0 en quatre ans. Les BIU varient aussi selon les cycles d'études : facteur 1 à 3 pour le premier cycle ; facteur 3 ou 4 pour les maîtrises ; facteur 6 pour les doctorats.

Enfin, le gouvernement de l'Ontario impose aux universités la négociation d'ententes pluriannuelles rattachées à des objectifs de résultats sur lesquels elles n'ont pas de contrôle, comme l'emploi futur des diplômés, leurs revenus et l'adéquation de leur programme d'étude aux besoins des employeurs.

Bibliographie

ACFO. 1988. *L'éducation postsecondaire en français – Position de l'Association Canadienne Française de l'Ontario – Grandes orientations*. Vanier, Ontario. 34 p.

ACFO. 1988. *Y'a du français dans l'air – Sur le chemin de nos collèges et universités. Politique et résolutions de l'ACFO*. Vanier, Ontario. 10 p.

AEFO et al. 2021. (Groupe de travail conjoint de l'Association des Enseignantes et des Enseignants Franco-Ontariens [AEFO], de l'Association des Conseils Scolaire des Écoles Publiques de l'Ontario [ACÉPO], de l'Association Franco-Ontarienne des Conseils Scolaires Catholiques (AFOCSC) et du Ministère de l'Éducation de l'Ontario [MÉO]). *Rapport sur la pénurie de personnel enseignant dans le système d'éducation en langue française de l'Ontario*. <https://files.ontario.ca/edu-report-on-shortage-teachers-french-langauge-education-system-fr-2021-06-17.pdf>. Consulté le 15 février.

Bock, M., Cachon, J.-Ch., Gaudreau, G. et Pichette, J.-P. 2018. Hommage à Gaétan Gervais. *Le Chaînon*, 36, 3, 27-41.

Cachon, J.-Ch. 1986. *Étude stratégique sur les services d'éducation universitaire en français dans le nord-est de l'Ontario*, Sudbury : Université Laurentienne de Sudbury, bureau du recteur, Mai 1986, 66 + XLII p. d'annexes, 108 p.
<https://www.collectionscanada.gc.ca/obj/thesescanada/vol2/OSUL/TC-OSUL-297.pdf>

Commission de planification en main-d'œuvre de Sudbury et Manitoulin. 2021. *Plan du marché du travail*. <https://www.planningourworkforce.ca/wp-content/uploads/2021/02/LLMP-2020-21-FR.pdf> 29 p. Consulté le 8 février 2022.

Cayouette, Julien. 2021. Plus de cent millions pour les universités francophones en difficulté – l'Ontario n'a plus d'excuses. *Francopresse*, 14 août 2021, <https://l-express.ca/universites-francophones/>

COFO - Council of Ontario Finance Officers. 2022. COFO Financial Report of Ontario Universities. 15 février 2022. <http://couprod.tgtsolutions.com:94/static-reports.aspx>

Comité communautaire d'implantation des services en français au niveau postsecondaire – district de Sudbury. 1988. *Rapport final*. Sudbury.

Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontarienne (CEFFO). 1996. *L'université de langue française en Ontario – Chronologie et bibliographie annotée*. Toronto : CEFFO. 16 p.

COU – Council of Ontario Universities. 2020. *Summary Operating Grants 2007-2008 to 2016-2017*. <https://cou.ca/wp-content/uploads/2018/06/Table-1-Summary-Operating-Grants.pdf.pdf>

Dorais, Fernand. 2011. *Le recueil de Dorais, vol.1, Les essais*. Sudbury : Prise de Parole, 598 p.

Établissement.org, organisme conjoint Canada / Ontario pour naviguer les dédales des institutions d'éducation post secondaire ontarienne.

<https://etablissement.org/ontario/education/colleges-et-universites/college-ou-universite/quelles-sont-les-differences-entre-les-universites-et-les-colleges/> Consulté le 1^{er} avril 2022.

Frenette, Marc. 2019. *Les perspectives de carrière des diplômés de l'enseignement postsecondaire s'améliorent-elles ?* Ottawa : Statistique Canada. 29 p.

Gervais, Gaétan. 1985. L'enseignement supérieur en Ontario français 1850-1965. *Revue du Nouvel-Ontario*, 7, 11-52.

Gilbert, Anne. 1989. *Une université de langue française : un outil pour la communauté franco-ontarienne*. Ottawa : ACFO. 6 p.

Gouvernement du Canada. Compétences pour réussir.

<https://www.canada.ca/fr/services/emplois/formation/initiatives/competence-reussir/comprendre-individus.html>, consulté le 3 avril 2022.

Groupe de travail sur la pénurie du personnel enseignant de langue française (Ministère de l'éducation et parties prenantes du secteur). 2021. *Rapport sur la pénurie des enseignantes et des enseignants dans le système d'éducation en langue française de l'Ontario*. 122 p. <https://files.ontario.ca/edu-report-on-shortage-teachers-french-langauge-education-system-fr-2021-06-17.pdf>

Leadbeater, David & Caitlin K. Kiernan. 2021. *Decline and crisis in Ontario's Northern universities and Arts education*. Canadian Centre for Policy Alternatives. 83 p. https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Ontario%20Office/2021/09/Decline%20and%20crisis_FINAL_Sept%201%202021.pdf

Numbeo. n/a. Cost of Living Comparison Between Sudbury and Toronto. https://www.numbeo.com/cost-of-living/compare_cities.jsp?country1=Canada&city1=Sudbury&country2=Canada&city2=Toronto consulté le 3 avril 2022.

Nouveau Jeunes, Communauté en ligne pour les jeunes immigrants et réfugiés en Ontario. <https://newyouth.ca/fr/ressources/ecole/universites-colleges-et-autres/college-et-universite-quelle-est-la-difference>. Consulté le 1^{er} avril 2022.

Ombudsman de l'Ontario. 2022. *Enquête sur les coupes dans les programmes de langue française par l'Université Laurentienne dans le cadre de sa restructuration financière et sur l'administration de la désignation de l'université par les ministères des Affaires francophones et des Collèges et Universités*. Rapport déposé par la Commissaire Kelly Burke en mars. <https://www.ombudsman.on.ca/ressources/rapports-et-cas-selectionnes/enquetes/2022/renforcer-la-designation-un-travail-collaboratif>. Consulté le 1^{er} avril 2022.

Ontario, Loi de 2017 sur l'Université de l'Ontario français. <https://www.canlii.org/fr/on/legis/lois/lo-2017-c-34-ann-43/derniere/lo-2017-c-34-ann-43.html> Consulté le 2 avril 2022.

Ontario. 1914. *An Act to Incorporate Sacred Heart College of Sudbury, chapter 131 of the Statutes of Ontario*. 20 avril 1914.

Ontario. 2017. *Loi de 2017 sur l'Université de l'Ontario français*. L.O. 2017, Chapitre 34, Annexe 43. <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/17u34#:~:text=La%20constitution%20d'une%20universit%C3%A9,la%20vie%20civique%20en%20Ontario>. Consulté le 2 avril 2022.

Pelletier, Lucien. 2012. Les Jésuites de Sudbury vers 1960 : une mutation difficile. *Revue du Nouvel-Ontario*, 37, 13-81.

REFO – AFO – FESFO. 2014. *Rapport des consultations régionales et jeunesse des États généraux sur le postsecondaire en Ontario français*. 17 p.

Rodrigue, Michel. 1991. *Rapport – Franco-Parole II*. Sudbury : ACFO Régionale. 79 p.

Société des Universitaires de langue française de l'Ontario (SULFO). 1990. *La question universitaire – document de travail*. Version du 10 octobre 1990. 33 p.¹⁶

Statistique Canada. 2020. *Informations financières des universités pour l'année scolaire 2018-2019 et projections des répercussions de la COVID-19 pour l'année scolaire 2020-2021*. 8 octobre. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/201008/dq201008b-fra.htm>

Statistique Canada. 2021. *Population de 60 à 64 ans au 1^{er} juillet en Ontario de 2022 à 2068*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=1710005701&pickMembers%5B0%5D=1.7&pickMembers%5B1%5D=3.1&pickMembers%5B2%5D=4.74&cubeTimeFrame.startYear=2022&cubeTimeFrame.endYear=2068&referencePeriods=20220101%2C20680101>

Sudbury.com. 2021. Termination notices at Laurentian are going out April 12, union says. 9 avril. https://www.sudbury.com/local-news/termination-notices-at-laurentian-are-going-out-april-12-union-says-3617650?utm_source=Email&utm_medium=Email&utm_campaign=Email
Consulté le 24 février 2022.

¹⁶ Gaétan Gervais avait contribué substantiellement à la rédaction de ce document. *Ce rapport révèle (p. 8) que le total des revenus générés par les francophones dans l'ensemble des universités de l'Ontario s'élevait à 134,5 millions de dollars pour l'année 1990-1991, dont 107,7 millions dans les universités bilingues. En 1987-1988, les dépenses totales pour les programmes en français dans les universités de l'Ontario se chiffraient à 72,5 millions de dollars, équivalant à 82,7 millions de dollars de 1990-1991. Donc près de 52 millions (39%) des revenus générés par les francophones étaient dépensés dans des programmes offerts en anglais. Par ailleurs, ce rapport concluait en proposant trois possibilités de solutions non exclusives : 1) un statu quo enrichi où les institutions en place recevraient des fonds supplémentaires pour augmenter le nombre de programmes offerts en français (c'est ce qui s'est passé jusqu'au début des années 2000 environ) 2) Créer un mécanisme provincial de concertation entre institutions (les universités bilingues ont surtout refusé, à moins d'y être obligées); 3) L'Université de l'Ontario, avec des campus dans les quatre régions et ayant l'exclusivité du financement destiné aux services d'enseignement et de recherche en langue française.*

Biographies des membres du comité d'expertise

François Boudreau

Actif, présent et bénévole dans sa communauté depuis 1989, François est professeur émérite de l'École de service social de l'Université Laurentienne, où il a enseigné pendant 32 ans ; il considère que la solidarité est le ciment qui fortifie la société. Sociologue de formation, il a enseigné trois ans dans des universités africaines, au Sénégal et au Burkina Faso, parce que la fraternité internationale est importante. Il a été vice-président du Contact interculturel francophone de Sudbury de 1998 à 2003, parce que l'immigration, l'intégration et l'apport des nouveaux arrivants enrichissent la communauté francophone. Il est l'éditeur francophone de la *Revue Canadienne de Service Social* depuis 2017, parce que la dissémination du savoir est au cœur du développement des communautés. Il est aussi conseiller scolaire au Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario depuis 1999, parce que la gestion de l'éducation par, pour et avec la communauté est le garant d'une culture vivante.

Jean-Charles Cachon

Fondateur des programmes de commerce en français à Hearst pendant 6 ans, Jean-Charles a fait de même à l'École de Commerce de l'Université Laurentienne, où il a travaillé 38 ans, notamment comme professeur titulaire, directeur de l'École de Commerce et directeur-fondateur du département de Marketing et de gestion, président puis trésorier et secrétaire de l'association des professeurs et très impliqué dans la défense des programmes en français. Engagé dans une pédagogie active de la planification stratégique, il a engagé la population étudiante dans des mandats auprès de nombreuses PME (TESC, Fuller), organismes communautaires (Prise de Parole, Femmes de l'avenir, TNO, Salon du livre, Indie Cinema et autres) et municipaux (Nipissing Ouest, Dubreuilville) ou internationaux privés (Gordon Brothers, World Multiverse, Kemerid). Il a été directeur de la recherche à l'Institut Franco-Ontarien, directeur du Groupe de recherche sur les PME, directeur associé de publications scientifiques au Canada, aux États-Unis et en Australie et deux fois primé pour ses travaux de recherche sur les Premiers Peuples. Le 29 mars 1988, il était élu président du Comité communautaire d'implantation de services en français au niveau postsecondaire de Sudbury. Il a été vice-président de la Société des Universitaires de Langue Française de l'Ontario, trésorier de la Coalition pour la justice sociale de Sudbury, secrétaire de l'ACFO du Grand Sudbury, délégué de l'Ontario au Rassemblement des Peuples Francophones d'Amérique organisé par René Lévesque en 1987, délégué Canadien (ACPPU) de la Coalition Trinationale pour l'éducation publique, président de la Caisse de défense de l'ACPPU et de l'APPUL. Il est consul honoraire de France à Sudbury depuis 2002 et membre du comité international de l'Université de Nuevo León (Mexique).

Aurélie Lacassagne

Elle est arrivée en 2001 à Sault-Ste-Marie où elle a été chargée de cours à l'Université Algoma. Elle s'est très vite impliquée dans sa communauté en étant vice-présidente du Centre francophone, secrétaire de l'ACFO régionale et bénévole pour le Centre Victoria. En mars 2004, elle prononce – en français – un discours pour la Journée internationale de la femme dans l'enceinte du Conseil municipal, on ne sait toujours pas si Joe Fratesi s'en est remis. Elle a par la suite été professeure agrégée pendant 15 ans au département de science politique de l'Université Laurentienne. À Sudbury, elle a continué son engagement envers la communauté franco-ontarienne en siégeant sur les CA du centre Victoria et des Concerts la Nuit sur l'étang et en étant bénévole pour le Salon du Livre du Grand Sudbury. En 2012-2013, elle a siégé au Comité directeur des États généraux sur le postsecondaire en Ontario français. Depuis sept ans elle œuvre également comme conseillère scientifique auprès des éditions Prise de Parole. Très impliquée dans le dossier de l'immigration francophone, elle est membre du Comité directeur du Réseau d'immigration francophone du Nord de l'Ontario et du Comité consultatif Sudbury-Communauté francophone accueillante. Elle croit profondément en les missions traditionnelles de l'Université : produire et diffuser des savoirs et former des citoyens humanistes ; raisons pour lesquelles depuis une bonne décennie elle offre une chronique hebdomadaire de politique internationale sur les ondes de CBON.

Marguerite Mbonimpa

Depuis 30 ans, Marguerite roule sa bosse dans la ville du Grand Sudbury. Arrivée avec une licence en Administration et Gestion des Institutions de Santé de l'Université de Kinshasa de la RDC (République démocratique du Congo), elle a repris les cours à l'Université Laurentienne pour obtenir une maîtrise en Service social. Très vite, elle s'est impliquée dans diverses activités communautaires de sa ville comme le Centre Victoria, Le Collectif des femmes, l'ACFO, l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF), etc. Elle a aussi présenté dans la communauté de Sudbury divers ateliers sur la femme dans sa globalité (violence conjugale, femme comme agent économique, ses difficultés d'intégration). D'ailleurs, sa thèse de maîtrise en travail social porte exactement sur l'intégration des femmes immigrantes francophones de Sudbury, un sujet encore actuel et qui lui tient à cœur. Elle est aussi une des membres fondateurs du Contact interculturel francophone de Sudbury (CIFS) et en a été la créatrice de la majorité des activités. Par ailleurs, elle a aussi été chargée de cours à l'École de Service social de l'Université Laurentienne de 1998-2003 et 2004-2008. De plus, Marguerite a été enseignante au conseil public francophone de Sudbury depuis 2003 jusqu'à tout récemment, années au cours desquelles elle s'était engagée pleinement auprès des élèves grâce à un enseignement efficace, un excellent investissement à long terme pour les élèves. Finalement, Marguerite croit fermement que l'engagement dans sa communauté d'accueil est la clé qui permet de créer un monde de partage et d'apprentissage mutuel.

ANNEXE 1 – Programmes offerts en français en janvier 1986 et en 2021-2022

Source : Cachon, Jean-Charles. 1986. *Étude stratégique sur les services d'éducation universitaire en français dans le Nord-Est de l'Ontario*. Sudbury : Université Laurentienne. 118 p.

Comparaison du nombre de cours offerts en français en 1986 et en 2022 à la Laurentian

Programmes ou disciplines 1986	Cours en Anglais + français	Cours en français 1986	% en français 1986	Étudiants total 1986	Étudiants en français 1986	% en français 1986	Nombre de cours en français en 2022
Traduction	20,5	10	48,8	304,5	154,5	50,7%	0
Philosophie	16	5	31,3	299	61	20,4%	0
Sc. Relig.	27	5	18,5	445	48	10,8%	0
Théâtre	5	1	20	44	4	9,1%	0
Histoire	30	8	26,7	397,5	38,5	9,7%	0
Sc. Polit.	30	7	23,3	586	60	10,2%	1
Psychologie	41,5	11,5	27,7	1895,5	272	14,3%	16
Anthropologie	6	1	16,7	139,5	12	8,6%	0
Sociologie	31	11	35,5	1102,5	195	17,5%	9
Géographie	25	6	24	385	42,5	11%	0
Droit & Just.	8,5	2	23,5	454	23,8	6,2%	8
Gestion	65	10	15,4	1860	115	6,2%	30*
Kinésiologie	32,7	2,8	8,6	848	14,8	1,7%	29
Sc. Infirm.	22,3	4	17,9	789,8	32	4,1%	30
Service Social	24	11	45,8	555	147	26,5%	15
Math.	12	2	16,7	571,5	51	8,9%	2
Informatique	22,5	4	17,8	828,5	60	7,2%	1
Sc. Écon.	34	4	11,8	1232	57	4,6%	1
Littérature française, French** et linguistique	33	16,5	50	437	207	47,4%	5

Sources : les chiffres de 1986 proviennent de Cachon (1986) voir plus bas. Les chiffres de 2022 sont des estimations, en l'absence de chiffres accessibles sur le site de la Laurentian. Les données concernant la faculté d'éducation ne sont pas disponibles. La faculté a offert l'ensemble des formations de langue française entre 1963 et 2021. Elle est désormais limitée aux formations d'enseignants du jardin d'enfants à la 8^e année. Le programme de traduction a été supprimé en 2002.

*Noter que 9 cours de spécialisation du BAA Marketing et 7 cours du BAA Gestion des ressources humaines ont été supprimés, donc 16 cours sur un total de 46 (ces cours étaient offerts en rotation sur deux ans).

**En 1986, les cours FREN sont des cours de français langue seconde destinés aux anglophones.

ANNEXE 2 – Descriptions des cours du tronc commun (Faculté des arts et des sciences)

Le but des cours du tronc commun est de s'assurer que la population étudiante possède des bases suffisantes en langue, en arithmétique, en statistiques et en informatique, de même que le bagage de culture générale nécessaire pour être à même de comprendre le matériel pédagogique de niveau universitaire dans les disciplines des sciences sociales. Il faut noter que la population étudiante de la Faculté de gestion a déjà l'obligation de prendre près de la moitié du total des crédits des baccalauréats en administration des affaires dans d'autres facultés. Par contre, les programmes professionnels de la Faculté de la santé, de même que les programmes des sciences, comportent des blocs de cours établis à l'avance, comprenant également, dans certains cas, des cours dispensés dans la Faculté des arts et des sciences sociales.

Ces descripteurs sont produits à titre indicatif de ce que devrait couvrir une formation générale en sciences sociales sous forme d'un tronc commun. Les cours devraient tous porter une attention spéciale et inclusive aux problématiques des Premières Nations, Inuit et Métis, de même qu'aux rapports de genre et à l'égalité des sexes, ainsi qu'aux rapports interculturels et coloniaux partout où ces questions transversales aux savoirs et aux rapports humains s'appliquent. Il est bien entendu que l'autonomie des programmes et la liberté académique du corps professoral impliquent des descripteurs qui peuvent diverger de ceux proposés.

Antiquité et Moyen-Âge (3 cr.)

Ce cours vise la compréhension du développement civilisationnel et d'une certaine unité culturelle autour du bassin méditerranéen, qui forment une partie des fondements de la civilisation occidentale. L'étudiant verra l'héritage des Grecs et des Romains à travers la philosophie, la poésie, l'art et l'architecture, la guerre, les institutions politiques et le fonctionnaire, l'État républicain, le christianisme et les fondements de la centralité de l'individu dans le lien social. L'étudiant verra comment l'effritement de la civilisation méditerranéenne débouche lentement sur la formation de l'Europe médiévale, sur la féodalité et sur les formes modernes du rapport au droit.

Arts et société (3 cr.)

Ce cours vise l'intégration des connaissances sur les liens profonds unissant les arts et la culture en vie sociale. Des figurines représentant la puissance de l'enfantement dans les premières sociétés paléolithiques, aux créations marquant le XX^e siècle, en passant par les pyramides égyptiennes, les temples incas et les cathédrales gothiques, l'art n'est jamais qu'une représentation des formes de la vie collective. Expression de la domination ou de la résistance, de la conquête ou de la puissance, l'art puise ses créations dans les valeurs sociales qu'elles reflètent, rejettent ou proposent comme orientation normative. Produit social, l'art est producteur de socialité et de sens, de réflexion et de conscience. Plus que jamais à l'ère du village global, l'art doit être compris comme représentation du monde.

Époque moderne et contemporaine (3 cr.)

Issue de la Renaissance et de la Réforme, l'époque moderne voit l'émergence de la pensée politique à partir du droit et des droits citoyens, contre la pensée traditionnelle et le droit arbitraire. Cette pensée débouche sur les révolutions modernes, la séparation de l'Église et de l'État et la formation des États-Nations. Le corps étudiant devra évaluer l'impact de l'expansion coloniale et de l'exploitation des peuples, le commerce triangulaire et l'esclavagisme, la

domination capitaliste mondiale et la marginalisation des civilisations autres, les deux guerres mondiales et la globalisation des marchés.

Français I (3 cr.)

Ce cours vise à améliorer le français écrit des textes de type universitaire en utilisant la terminologie de la grammaire contemporaine. À partir des textes variés ou des écrits présentés par des étudiantes et étudiants, les guider à l'utilisation juste des outils linguistiques qui soutiennent la rédaction et l'analyse de la phrase : catégories lexicales et groupes syntaxiques, système des accords, phrases complexes et concordance des temps. Conjointement, ils/elles seront sensibilisés à l'importance d'une lecture efficace à travers des textes d'intérêt général : étude du lexique et sens des mots en contexte. Ces notions seront appliquées directement à l'enseignement de la rédaction des écrits spécifiques comme dans le résumé, le compte-rendu critique ou le texte argumentatif, le texte descriptif.

Français II (3 cr.)

Ce cours vise une étude systémique des techniques d'écriture. Il permet à l'étudiante ou l'étudiant d'acquérir des connaissances afin de mieux organiser ses idées pour produire des textes logiques et cohérents sur divers sujets. L'accent sera mis sur des occasions qu'auront les étudiantes et les étudiants de s'exercer à la rédaction de différents types de textes. Concrètement, l'étudiante ou l'étudiant devrait être capable, à la fin du cours de :

- utiliser un vocabulaire approprié et varié et d'améliorer son expression écrite
- composer des textes avec des phrases complexes et grammaticalement bien structurées tout en utilisant un niveau de langue conforme
- utiliser en connaissance de cause les principales figures de style ainsi que les procédés de variation formelle comme l'addition, la soustraction, la substitution et la permutation
- distinguer différents types de textes : textes descriptifs, narratifs, argumentatifs, etc.
- décrire les composantes et les procédés spécifiques caractérisant aussi bien la forme que le contenu de ces différents types de textes.

Français III (3 cr.)

Ce cours vise à introduire les étudiants et étudiantes à la littérature franco-ontarienne. Au travers de l'étude des textes littéraires, les étudiants et étudiantes approfondiront leurs habiletés à produire des textes écrits, notamment en portant une attention particulière au choix des mots, à la structure et à l'enchaînement des phrases, à l'organisation des paragraphes ainsi qu'au respect des normes orthographiques et grammaticales de la langue.

Histoire du Canada (3 cr.)

Introduction au contexte des visées expansionnistes européennes dans le monde à l'orée de la période moderne de l'Occident, et exposition du développement du colonialisme au Canada, de l'expansion territoriale aux dépens des Premiers Peuples, de la reproduction des guerres européennes en sol d'Amérique et des représentations des groupes d'intérêts dans la création d'un pays « au deux peuples fondateurs ».

Histoire de l'Ontario français (3 cr.)

Du séjour de Samuel de Champlain en Huronie en 1617 jusqu'à la lutte pour une université de langue française dans le Nord de l'Ontario, en passant par la colonisation du Sud de l'Ontario

aux XVII^e et XVIII^e siècles, la construction du chemin de fer du Canadien National au début du XX^e siècle, le règlement 17 interdisant l'enseignement en français, les luttes pour des écoles à Sturgeon Falls et à Penetanguishene, le rôle de l'Église dans le maintien de la culture, le corps étudiant sera amené à comprendre et à réfléchir au contexte minoritaire des francophones en Ontario.

Introduction à l'anthropologie (3 cr.)

Ce cours introduit les étudiant.e.s aux concepts, approches, méthodes et débats centraux propre à l'anthropologie sociale et culturelle. Il introduira aux thèmes classiques de la discipline comme les notions de cosmologie, de culture, de traditions orales et écrites, de la règle du don, de l'anthropologie des faits religieux, des systèmes politiques pré-étatiques, de la parenté, de l'anthropologie du genre, de l'exotisme, de l'ethnocentrisme, etc. Il se veut une introduction à l'approche ethnographique et à l'observation participante, deux orientations méthodologiques et épistémologiques qui distinguent l'anthropologie en tant que discipline autonome en sciences humaines.

Introduction à la philosophie (3 cr.)

La philosophie est le travail par lequel des êtres humains acquièrent une meilleure conscience de leur situation et élaborent des solutions aux problèmes généraux auxquels ils sont confrontés. Ce cours introduit l'histoire des grandes conceptions de la philosophie et ses thèmes principaux, notamment la morale, la connaissance, la et le politique.

Introduction à la psychologie (3 cr.)

Ce cours vise à introduire les étudiant.e.s à la connaissance, à la compréhension et à la prédiction des comportements humains. Le cours introduira les principaux champs d'intérêt de la psychologie, son vocabulaire, ainsi que ses méthodes de recherche et d'intervention. Il présentera ses grands courants théoriques, de son origine au début du XX^e siècle, à aujourd'hui. L'étudiant.e sera invité.e à développer les attitudes propres à la psychologie scientifique : l'observation systématique, la rigueur, la capacité de relativiser le savoir selon son contexte, etc. L'étudiant.e devra comprendre la spécificité de la psychologie par rapport aux autres sciences humaines.

Introduction à la sociologie (6 cr.)

Ce cours initie les étudiants à la sociologie comme projet de connaissance scientifique de la société. Il examine le contexte sociohistorique d'émergence de la pensée sociologique au XIX^e siècle, ainsi que les auteur.e.s qui marquent son parcours jusqu'au XXI^e siècle. Il explore les problèmes et les enjeux sociologiques que sont le passage de la société traditionnelle à la société moderne, puis postmoderne, les inégalités sociales, les conflits, la crise écologique, la globalisation économique, l'immigration, les contestations sociales, les identités et les institutions.

Logiciels d'application (3 cr.)

Ce cours familiarise la population étudiante avec un usage de niveau universitaire des logiciels usuels de traitement de texte de type Word, de chiffriers de type Excel et de présentation de type PowerPoint. Il inclut aussi une formation aux logiciels de téléconférence.

Méthodes quantitatives en sciences sociales (3 cr.)

Bases en arithmétique et en statistiques descriptives, incluant notamment les calculs de pourcentage, l'usage des décimales, l'usage des chiffres et leurs abréviations, notamment dans la mesure des populations et des agrégats économiques. Les statistiques descriptives comprennent les diagrammes (histogrammes, graphes et autres représentations visuelles de proportions), les notions de moyenne, de médiane, d'écart-type, de variance et la corrélation. Introduction à l'analyse de régression simple et multiple.

Premiers Peuples : histoire, droit et politique (6 cr.)

Ce cours examine l'histoire depuis le contact pour y prendre la mesure de l'impact des rapports coloniaux sur les Premiers Peuples. La population étudiante sera amenée à évaluer l'impact du contact bactériologique, le racisme systémique auquel ont été soumis les Premiers Peuples. Elle évaluera l'importance des traités signés, le rapport de domination politique et légale qui a mené à leur exclusion, à leur enfermement dans les réserves, à la déculturation par l'instauration des pensionnats et la Rafle des années 1960. Le corps étudiant sera aussi exposé à la signification du renouveau culturel et politique des Premiers Peuples à partir des années 1960, à leur impact politique autour des débats constitutionnels des années 1980, à la reconnaissance des traités par les cours de justice et au processus de réconciliation entrepris depuis une décennie.

Politique canadienne (3 cr.)

Ce cours introduit les étudiants aux rouages du système politique canadien et à ses principaux concepts tels que le parlementarisme, le fédéralisme, la démocratie, l'État, le colonialisme et la citoyenneté. Il présente également les différents acteurs de la politique canadienne (paliers gouvernementaux, élus, société civile, les cours de justice, les partis politiques).

Science et société (3 cr.)

Ce cours vise à introduire l'étudiant.e aux rapports entre la science et la société d'un point de vue historique et sociologique. Il examine les contextes et circonstances d'apparition de la science chez les Grecs, des différences de contextes d'élaboration scientifique chez les Arabes, les Chinois, les Mayas, et autres. Il abordera la question du développement scientifique en Europe moderne, la révolution industrielle, la révolution agricole du XX^e siècle, le taylorisme et le fordisme, la révolution scientifique et technique après la Deuxième Guerre mondiale et la révolution des technologies de l'information contemporaine. L'étudiant.e sera amené.e à évaluer l'impact de la puissance d'agir de l'humanité sur la nature et, conséquemment, sur l'avenir de l'humanité.

Séminaire d'intégration : problèmes sociaux contemporains (3 cr.)

Ce séminaire analyse certains des principaux problèmes sociaux contemporains dans leur complexité inter-contextuelle dans l'espace-monde du XXI^e siècle. Les questions analysées seront : l'économie de croissance continue et la question du climat ; l'explosion démographique, l'immigration massive, l'exode des cerveaux et la question de la croissance économique continue ; l'alimentation de la population mondiale, l'occupation du territoire et la menace à la biodiversité ; la globalisation des échanges, la mondialisation des rapports sociaux, la polarisation des richesses et l'influence politique de la richesse. Ces exercices d'analyses synthétiques procéderont à partir d'un décloisonnement des sciences sociales pour mettre à contribution l'ensemble de ces disciplines dans l'analyse du monde contemporain.

ANNEXE 3 - Programmes en français supprimés par l'Université Laurentian le 6 avril 2021

*Programmes de spécialisation pour l'enseignement secondaire.

Programmes de premier cycle

- Droit et politique
- Éducation – intermédiaire/supérieur (Formation des maîtres 9^e à 12^e années)*
- Études de l'environnement*
- Études françaises* (fermeture du département d'études françaises – Laurentian est désormais la seule université en Ontario sans un tel département)
- Génie chimique
- Génie mécanique
- Génie minier
- Géographie* (fermeture du département)
- Histoire*
- Littérature française et culture francophone*
- Marketing (B.A.A. – Baccalauréat en administration des affaires)
- Mathématiques* (fermeture du département)
- Nursing – Boréal (le collège a obtenu le droit de former le personnel infirmier)
- Leadership - Activités physiques de plein air (FR)
- Philosophie (fermeture du département)
- Physique* (fermeture complète du département, qui donnait des cours de physique en français ; les chercheurs francophones ont notamment contribué à la réussite du SNOLAB, Prix Nobel de physique en 2015)
- Planification financière
- Promotion de la santé
- Gestion des Ressources humaines (B.A.A. – Baccalauréat en administration des affaires)
- Sages-femmes (fermeture du département)
- Sciences du langage - Linguistique
- Sciences économiques
- Science politique (fermeture du département)
- Théâtre* (fermeture du département)
- Zoologie*

Programmes de deuxième cycle

- Maîtrise - Histoire – essai

- Maîtrise - Histoire – thèse
- Maîtrise - Sociologie – essai
- Maîtrise - Sociologie – thèse

Il est important de rappeler que la fermeture de nombreux programmes de spécialisation, dits de matières enseignables (histoire, géographie, physique, littérature, théâtre, mathématiques), a des répercussions directes sur la Faculté d'Éducation et aggrave la pénurie de personnel enseignant dans le Nord, vu qu'Ottawa reste la seule autre institution qui offre un programme de formation des maîtres pour les 9e à 12e années. Cette décision va à l'encontre de l'esprit de l'article 23 de la constitution du Canada, car elle entrave de manière importante le plein exercice du droit des minorités de langues officielles à l'éducation.

Programmes offerts partiellement en français par les universités fédérées à la Laurentian fermés suite à la procédure d'insolvabilité LACC

- Sciences religieuses (U. de Sudbury)
- Women, gender and sexuality (U. Thorneloe – études sur le genre et la sexualité)
- Classic studies (U. Thorneloe – Études classiques)
- Indigenous Studies (U. de Sudbury – programme transféré à la Kenjgewin Teg, nouvelle université des Premiers Peuples installée à M'Chigeeng)

Le programme de Gérontologie, offert en anglais seulement, a été cédé sous des conditions confidentielles à Laurentian par l'Université Huntington, qui a par ailleurs fermé le programme de Communication Studies.

L'Université Thorneloe avait préalablement fermé des programmes de Beaux-Arts en Théâtre et Arts de la Scène et en Cinéma, tous deux exclusivement en anglais, en avril 2019.

ANNEXE 4 – Chronologie

Chronologie du dossier de l'université française en Ontario

Sources : Archives du comité et bibliographie

1969 L'assemblée générale annuelle de l'ACFO adopte une résolution réclamant « la francisation complète de l'Université d'Ottawa ».

1972 L'assemblée générale annuelle de l'ACFO adopte une résolution « d'étudier le besoin et les moyens de fonder une université francophone en Ontario » et demande « la création d'une commission de coordination francophone pour le niveau postsecondaire ».

1973 États généraux Franco-Parole I à Sudbury.

1973 Congrès tenu au collège Algonquin suite au Rapport Wright où l'on demande la création d'un 23^e collège, qui serait de langue française.

1973 L'assemblée générale annuelle (AGA) de l'ACFO adopte une résolution « d'étude et d'action » sur la situation des francophones dans les universités ontariennes.

1978 Direction Jeunesse conduit une enquête sur la vie étudiante en français dans les institutions postsecondaires bilingues. Les résultats sont publiés en 1979 sous le titre *Le complexe des différents*.

1979 L'AGA de Direction Jeunesse se déclare en faveur de la création de collèges et d'universités de langue française en Ontario, de même que la FESFO (Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien).

1986 Le gouvernement de l'Ontario refuse de déclarer la province comme étant bilingue, à défaut, la Loi 8 sur les services en français est adoptée.

1987 *L'Original déchaîné* réclame une université de langue française (vol. 1, numéro 5)

1987 Gaétan Gervais est détaché au Ministère des collèges et universités à Toronto de juillet 1987 à décembre 1991. Durant cette période, il travaille étroitement avec le sous-ministre adjoint chargé des universités à tenter d'influencer l'action du gouvernement pour forcer la main des universités bilingues dans l'amélioration et l'expansion des programmes en français, notamment dans les sciences.

1988 Élections communautaires organisées par Gérard Bertrand, président de la Commission des services en français de l'Ontario, afin de former des comités régionaux d'implantation des services en français dans les domaines prioritaires (postsecondaire, services juridiques, santé et services sociaux) dans les trois régions de l'Ontario, dont le Nord-Est. À Sudbury, les élections des membres des « comités Bertrand » ont lieu le 29 mars 1988 au Carrefour Francophone.

1988 Le 15 octobre, après avoir tenu des journées d'audiences publiques dans la région de Sudbury, le Comité du postsecondaire dépose son rapport final : il recommande à la Commission

des services en français de l'Ontario de créer des institutions collégiales et universitaires autonomes dans le Moyen Nord de la province.

1989 L'AEF demande une université française à Sudbury.

1990 La Société des universitaires de langue française de l'Ontario se prononce en faveur d'une université de langue française.

1991 Colloque Franco-Parole II à Sudbury les 25 et 26 octobre. La communauté réaffirme l'urgence du besoin d'une université de langue française en Ontario « pour pouvoir participer pleinement à la vie culturelle, sociale, politique et économique ».

1992 L'ACFO provinciale demande au milieu universitaire de sursoir à la demande de création simultanée de l'université et des collèges d'expression française, de crainte de tout perdre.

1995 Ouverture du Collège Boréal à Sudbury et dans plusieurs communautés du Nord (Hearst, Timmins, Sturgeon Falls)

2013 États généraux sur le postsecondaire en Ontario français - À l'automne 2013, le Regroupement étudiant franco-ontarien (RÉFO), en partenariat avec l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) et la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO), a organisé six consultations régionales et quatre consultations jeunesse en vue d'obtenir un portrait des attentes et des besoins de la population sur divers thèmes touchant l'avenir du postsecondaire en Ontario français.

2014 Publication d'un rapport suite aux États généraux de 2013. 4-5 octobre - Sommet du postsecondaire à Toronto organisé par le RÉFO.

2015 Rapport sur le sommet d'octobre 2014 déposé par le RÉFO et adopté par l'AFO et par la FESFO. Pressions sur le gouvernement Wynne demandant la création d'une université française à Toronto.

2017 Adoption le 14 décembre de la loi 177 créant une université de langue française, sans précision de lieu dans cette loi, sous le nom d'Université de l'Ontario français.

2018 Le 15 novembre, Doug Ford annule le projet d'Université de l'Ontario français.

2020 Le 22 janvier, une entente entre l'Ontario et le gouvernement fédéral assure un financement de 25,6 millions de dollars annuels sur cinq ans pour l'UOF. Son troisième recteur est Pierre Ouellette depuis juillet 2021, anciennement recteur de l'Université de Hearst.

2021 Le 12 avril, la Laurentian annonce la suppression de près de la moitié des programmes offerts en français, la fermeture définitive du département d'études françaises et licencie plus d'une centaine de professeurs. Le 1^{er} février, la Laurentian s'était déclarée comme étant insolvable devant la Cour supérieure de l'Ontario, en invoquant une législation fédérale réservée aux sociétés commerciales.

2021 Franco-Parole III à Sudbury du 23 au 25 juin 2021.

2022 15 février au 25 mars – États généraux sur le postsecondaire en contexte minoritaire francophone - volet ontarien, organisé par l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario et l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne. Le Nord y était bien représenté avec environ un tiers des participants (sur un total initial d'environ 80 personnes). L'appui à une université gérée par, pour et avec les francophones pour le Moyen Nord était unanime. Ce type de gestion l'emporte sur la version bilingue pour l'ensemble de la province. Le président de l'AFO, Carol Jolin, a mentionné à quelques reprises que le dossier de l'U. de Sudbury progressait à Queen's Park, y compris auprès de la ministre Dunlop. L'AFO mettrait de l'avant l'idée d'un réseau universitaire francophone dont l'U. de Sudbury ferait partie. Selon Carol Jolin, *la ministre endosserait l'idée du réseau. De plus, un transfert de programmes entre Laurentian U. et l'U. de Sudbury serait encore en discussion.*

Il a été fortement suggéré que l'U. de Sudbury intègre son adhésion à un réseau universitaire à sa vision. Le succès d'une université francophone reposerait sur certains éléments, dont la qualité de ses programmes, l'adoption de spécialisations dans certaines matières et l'offre d'une vie étudiante attrayante.

Il y a environ 155 000 élèves dans les conseils scolaires francophones, mais 230 000 élèves en immersion francophone. Ces derniers constituent une clientèle potentielle non négligeable.

ANNEXE 5 – Tendances de l’emploi en 2021 dans les districts de Sudbury et Manitoulin et en Ontario

Sources : Commission de planification en main-d’œuvre de Sudbury et Manitoulin. 2021. Plan du marché du travail.

<https://www.planningourworkforce.ca/wp-content/uploads/2021/02/LLMP-2020-21-FR.pdf>

Selon les services de l’emploi de la région, les employeurs veulent des employés prêts à travailler sans qu’ils aient à offrir de formation ; dans le passé, les employeurs étaient plus ouverts à moins de compétences et offraient de la formation. Cependant, d’autres services d’emploi ont signalé le contraire — certains employeurs acceptent d’embaucher du personnel moins qualifié et sont prêts à former les nouveaux employés.

A l’échelle de l’Ontario, selon le rapport de Novembre 2021, *L’Avenir du travail en Ontario*, 60% des adultes veulent un salaire stable, et plus de 50% désirent une pension de retraite et de bons avantages sociaux (couvertures santé et accès à l’assurance emploi).

Entre 27% et 37% de la population de l’Ontario recherche des heures et des journées de travail plus souples et pouvoir travailler chez soi ou bien depuis n’importe quel endroit dans le monde.

Suite aux licenciements pendant la Covid, certains employés ont trouvé un autre poste ailleurs et ne sont plus disponibles. Il y a de plus en plus de postes réaffichés, les employeurs sont incapables de pourvoir les postes vacants au salaire minimum, surtout dans la vente au détail.

Une partie des candidats refusent les offres d’emploi, mais les employeurs trouvent les exigences salariales trop élevées pour le niveau de scolarité et d’expérience. De leur côté, les jeunes qui cherchent un premier emploi trouvent que les employeurs offrent un salaire inférieur à la valeur de leurs compétences.

On remarque aussi que quelques-uns des grands employeurs traditionnels n’affichent pas leurs postes vacants. En général, il y a plus de postes à temps plein affichés que dans les années précédentes.

Les mises à pied dues à la Covid et le manque chronique de places dans les garderies (et leur coût trop élevé) ont un impact significatif sur les femmes qui ont des enfants. Certaines femmes ont dû décider de rester à la maison avec leurs enfants.

Dans certains cas, les femmes retournent sur le marché du travail après avoir élevé leurs enfants pendant des années et n’ont besoin que d’un peu de formation, mais certains employeurs sont réticents à les embaucher.

Il y a un décalage entre les attentes des employeurs et l’éducation reçue par les jeunes, mais il y a aussi un manque de possibilités d’apprentissage expérientiel pour les étudiants, beaucoup d’employeurs trouvant cela trop coûteux pour eux.

Annexe 6: Expert Panel Report Summary and Recommendations

Northern Ontario Coalition for a French Language University

1 – Vision – Mission – Values

Vision: Open on the world, the Université du Moyen Nord (University of the Mid-North) offers quality education grounded in recognized scholarship at the undergraduate and graduate levels to foster the advancement of diverse Franco-Ontarian communities and environments.

Mission: Unique in its location in the heart of the Canadian mid-North, the UMN brings communities together to offer a quality university education from the undergraduate to the post-doctoral level, to ensure the cultural, social, political, economic and professional development of Franco-Ontarian populations and the communities in which they thrive. Their dynamism and diversity enrich Canada as a whole and radiate to the rest of the world.

Values: In a spirit of openness and transparency, together we value continuous improvement in the quality of education, respected impactful research, engagement with our communities, inclusion and diversity, innovation in learning, opportunities for specialized study, international study, and the preparation of student populations for dynamic careers in an ever-evolving globalized world. The vision for a French-language university in the mid-North of Ontario is rooted in the vision of comprehensive programming available from the Sudbury campus as well as through other venues. Programme offerings may be delivered through distance education, hybrid mode, and through partnerships with other university institutions.

2 – Geographic Scope

The University proposed in this report will primarily serve the needs of Francophone and Francophile populations in the Mid-North corridor of Highway 17 from Mattawa through Greenstone to the Manitoba boarder, and along Highways 400 and 11 from Barrie to Hearst. The UMN will also meet the needs of Francophone and Francophile residents of other Ontario regions wishing to study in French towards degrees unavailable in their region, while also attracting a national and international student population.

3 – Which University for Franco-Ontarians?

If we cannot design an institution of our own, within which universal knowledge will become the forge in which our identity can be soldered, where else will we encounter the Northern part of our life in a country still looking like a landscape? Claiming, with the mere excuse of realism, or, under short term political pressure, to be satisfied with a shadow university that will for ever remain a « glorified community college » will not meet the needs of Franco-Ontarians. The move towards the extension to colleges of degree-granting status will remain legitimate in some specific cases, but these changes have nothing to do with what we envision for the University of the Mid-North.

Community colleges involve seasoned practitioners teaching action modes and methods of execution for various technical, artistic and other fields where practice is of the essence. Conversely, University teaching is rooted into faculty and students' scholarship: in fact, it is this very relation which constitutes the University, defined as a community of scholars, particularly at the graduate level.

Currently, the pressing issue is to fill urgent needs for Francophone teachers' education, which can only be done within a university. There are deep knowledge gaps about the Ontario Francophone communities; these gaps will mainly require extensive university level research, notably regarding immigration and the integration of new Canadians, business creation and entrepreneurship, the lack of legal services in French, engineering education, health professions education, and artistic creation, including the booming Ontario film industry.

It is only by building a full-fledged university for Franco-Ontarians that they will be able to meet the aforementioned challenges they are facing. This means hiring seasoned, fully qualified and full-time tenure-track faculty, able to conduct the scholarship required, with teaching loads commensurate with university level research activities. This also means providing the seed funding required to build the labs and work spaces required for both faculty and graduate students.

4 – UMN will offer programs guaranteeing long-term access to university education in French language for 2,500 students or more

Through program by program with guaranteed inflation-indexed financing, Ontario and the federal government will guarantee the long-term viability of quality university research and teaching in French language from the undergraduate to the post-doctoral level. This will allow both levels of governments to enhance the access of Franco-Ontarians from all origins to professions requiring university education, while individuals and community organizations will thrive by being able to access teaching, research and community support in French from the university. We vision the emergence of an institution with a student population of 2,500, including 600 to 800 international students.

UMN will be mandated to coherently plan for a complete array of programs at all undergraduate and graduate levels and will be responsible for the complete administration of its programs by Francophones, including managing human, financial, and physical resources. UMN's management style will be anchored in transparency and rooted in a decision-making partnership with the community (notably via Franco-Ontarian organizations) and governments (provincial and federal).

The University will be open to Franco-Ontarian and to Francophone communities across Ontario, Canada, and the World, not only through its governing structure, but also and mostly in its daily operations, through its faculties' interactions (i.e. faculty members and students) embedded within their teaching and research endeavours. Most programs should be introduced over the period 2022 to 2035, with more intensity within the first five years.

The 1914 secular Charter granted by the Ontario Legislature to Sacred Heart College, now under the University of Sudbury, could govern the establishment of faculties and programs at the University of the Mid-North. If the University of Sudbury were to become the institution in

charge of establishing the UMN, we recommend a name change in order to develop a new image reflecting the community wishes expressed in this report. It is worth noting that one of the two other French Language Universities (Hearst and Université de l'Ontario Français) could act as the University of the Mid-North.

5 – Presidency – Administration – Board of Governors – Senate – Joint Board-Senate Secretariat

Democracy shall be the default *modus operandi* of the UMN. Consequently, all academic administrators, from the president to the deans, shall be elected by faculty members. Among the fifteen members of the Board of Governors (BG), four will be selected by Francophone community organizations, the others will be either elected or appointed by the province. Participation to the BG by community members on a rotating basis should allow the BG to better consider specific community needs in terms of programs. Senate shall be elected according to current practice.

The Joint Board-Senate Secretariat (JS) is a new body in charge of establishing a permanent, organic and operational linkage between senate and BG. The purpose of the JS is to maintain a dialogue between the two bodies with the scope of limiting conflicts related to budget priorities.

6 – Funding

Ontario universities ensure their financial stability by securing over a quarter of their income from international student fees and from uncapped professional programs such as the MBA. In 2020-2021, thirty percent of Ontario universities receipts came from student fees paid by Canadian families. UMN will need to secure special funding to renovate buildings and labs on the Sudbury campus (and potentially elsewhere), or build new ones where required when retrofitting is too costly. UMN will also need funding to promote its programs across Canada and abroad. Support from the federal government will also be important, as it is the case with other official language minority institutions.

In regards to international student fees, we recommend that student fees be substantially lower than those of other universities in order to ensure UMN a competitive advantage and attract a maximum of students. Similar tactics are already successful at other institutions.

7 – Partnerships and other considerations

Besides existing agreements between postsecondary institutions, the report highlights the importance of new partnerships with communities and other universities across the world. An example within the arts field is provided in the report. Other issues discussed are academic freedom, the importance, structure, and integrity of research and scholarship at UMN, new programs, the compared costs of studying in Sudbury vs. Toronto, internationalization, and faculty structure. The section about programs introduces an innovative two-year core program common to Arts and Social Sciences which should maintain programs within reasonable costs.